

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION DES ÉCOLES

COLLECTION
UNE ÉCOLE POUR L'ENFANT
DES OUTILS POUR LES MAÎTRES



Programmes
de l'école
 primaire



CENTRE NATIONAL
DE DOCUMENTATION
PÉDAGOGIQUE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION DES ÉCOLES

COLLECTION

UNE ÉCOLE POUR L'ENFANT
DES OUTILS POUR LES MAÎTRES

Programmes de l'école primaire



CENTRE NATIONAL
DE DOCUMENTATION
PÉDAGOGIQUE



Couverture : SG Création

Maquette intérieure : Créapass

Réalisation : Créapass

© 1995

CNDP, 29 rue d'Ulm, F 75005 Paris

SAVOIR LIVRE, 40 rue Grégoire de Tours, F 75006 Paris

ISBN : 2-01-115836-2

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privée du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou de ses ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du Copyright (3, rue Hautefeuille 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

SOMMAIRE	
PRÉFACE	6
PRÉSENTATION	8
HORAIRES ET PROGRAMMES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE	11
HORAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES	12
PROGRAMME DE L'ÉCOLE MATERNELLE	15
Une école à l'ouverture maîtrisée	16
Une école centrée sur l'enfant	18
Des apprentissages premiers aux apprentissages fondamentaux	21
• Domaines d'activités de l'école maternelle	21
Vivre ensemble	21
Apprendre à parler et à construire son langage, s'initier au monde de l'écrit	23
Agir dans le monde	25
Découvrir le monde	27
Imaginer, sentir, créer	29
• Des instruments pour apprendre	32
L'activité graphique	32
Classifications, sériations, dénombrement, mesurage, reconnaissance des formes et relations spatiales	33
PROGRAMMES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	37
L'organisation de la scolarité en cycles pluriannuels	38
L'indispensable cohérence des apprentissages	39
Une organisation de l'école et de la classe adaptée à la diversité des élèves	39
La responsabilité du maître	40
Des programmes allégés et recentrés	41
Le cycle des apprentissages fondamentaux	43
• Français	43
Pratique orale de la langue	43
Lecture	44
Production d'écrits	46
Usage poétique de la langue	46
Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue orale, de la lecture et de l'expression écrite	47

• Mathématiques	48	Lecture
Nombres et calcul	48	Production d'écrits
Géométrie	49	Usage poétique de la langue
Mesure	49	Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue orale, de la lecture et de l'expression écrite
• Découverte du monde	49	
L'espace et la diversité des paysages	49	• Mathématiques
Le temps dans la vie des hommes	50	Nombres et calcul
Le monde de la matière et des objets	50	Géométrie
Le monde du vivant	50	Mesure
• Éducation civique	51	• Sciences et technologie
La vie en commun : une pratique réfléchie	51	Unité et diversité du monde vivant
La vie civique	51	Le corps humain et l'éducation à la santé
• Éducation artistique	52	Le ciel et la Terre
L'éducation musicale	52	La matière et l'énergie
Les arts plastiques	52	Objets et réalisations technologiques
Exemples d'ouverture à d'autres domaines artistiques	53	Informatique
• Éducation physique et sportive	54	• Histoire et géographie
Les activités	55	Histoire : Étude des grandes périodes de l'histoire de France situées dans l'évolution européenne et mondiale
Le cycle des approfondissements	57	Géographie
• Français	57	
Pratique orale de la langue	57	

• Éducation civique	70
De l'école à la société : vers une citoyenneté responsable	71
La vie civique dans la société	71
• Éducation artistique	72
L'éducation musicale	72
Les arts plastiques	73
Exemples d'ouverture à d'autres domaines artistiques	74
• Éducation physique et sportive	75
Les activités	75

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR AU COURS DE CHAQUE CYCLE

INTRODUCTION	79
COMPÉTENCES TRANSVERSALES	83
Attitudes	84
Construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps	88
Compétences méthodologiques	89

COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DE LA LANGUE	93
Vivre ensemble : communiquer – Pratique orale de la langue	94
S'initier au monde de l'écrit – Lecture	96
Initiation à la production de textes – Production d'écrits	98
Construire son langage – Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue	100
Des instruments pour apprendre – Écriture	104

COMPÉTENCES RELATIVES AUX DIFFÉRENTES DISCIPLINES	105
Des instruments pour apprendre – Mathématiques	106
Découvrir le monde – Sciences et technologie	112
Découvrir le monde – Histoire et géographie	115
Vivre ensemble – Éducation civique	119
Imaginer, sentir, créer – Éducation artistique	120
Agir dans le monde – Éducation physique et sportive	122

PRÉFACE

La scolarité en France s'est progressivement allongée. Après l'école primaire, le collège a aujourd'hui vocation à accueillir tous les élèves, pour leur apporter les savoirs fondamentaux et les références communes indispensables à la réussite de chacun. Ainsi se forge la cohésion sociale et culturelle de la nation.

Dans ce contexte, la mission de l'école primaire s'est redessinée mais reste première et essentielle. Lieu d'expérience et d'apprentissage, lieu initial de l'intégration, elle a la responsabilité de préparer la totalité des enfants à accéder au collège dans des conditions favorables. Ils doivent y avoir acquis les comportements intellectuels et sociaux nécessaires pour trouver leurs repères dans une structure scolaire plus complexe où ils auront à gagner en autonomie.

C'est à l'école primaire que les élèves vont acquérir une première maîtrise des langages fondamentaux, langue française et mathématiques. Il faut aider les enfants à se situer dans le monde qui les entoure, à se constituer des méthodes de travail rigoureuses et efficaces, étayées par des connaissances simples mais solides, et les initier progressivement aux concepts propres aux disciplines qui structurent l'enseignement secondaire. Enfin, il faut permettre aux élèves de développer leurs goûts et leurs capacités artistiques et physiques, d'évoluer dans un groupe organisé, d'assimiler peu à peu les règles de vie qui régissent l'école et la société.

Ces missions de l'école, il fallait les rappeler simplement et clairement, conformément aux principes du Nouveau Contrat pour l'École, en mettant fermement

l'accent sur les apprentissages fondamentaux, au premier rang desquels figure celui de la langue française, orale et écrite : on sait que la maîtrise de la langue conditionne largement l'ensemble de la réussite scolaire. Il fallait aussi faire leur place à des enseignements nouveaux, comme l'initiation aux langues étrangères. Il fallait, enfin, établir une cohérence entre les programmes d'enseignement et les trois cycles pluriannuels qui organisent l'école, afin de prendre en compte souplement les rythmes et les spécificités des élèves sans perdre de vue les objectifs communs à tous.

Ces nouveaux programmes fixent donc le cadre de référence nécessaire à l'action de chaque enseignant. Mais

ils ne constituent pas seulement un outil pédagogique. J'ai voulu qu'ils soient simples, d'un maniement et d'un usage aisés, rédigés sans technicité inutile : destinés à tous les Français et non aux seuls spécialistes, ces programmes, je le souhaite, indiqueront clairement à chacun les missions que la nation assigne à son école.

Le ministre de l'Éducation nationale

François Bayrou

François BAYROU

PRÉSENTATION

Les contenus de l'enseignement et les compétences que les élèves doivent acquérir au cours de chacun des trois cycles de l'école primaire ont été définis nationalement après de multiples concertations. Ils s'imposent à tous.

Le présent ouvrage rassemble les programmes arrêtés en 1995 et les compétences à atteindre cycle par cycle. Il constitue, dans les perspectives tracées par le Conseil national des programmes, la synthèse de la réflexion conduite par l'Inspection générale de l'Éducation nationale, des spécialistes, des enseignants, des praticiens. Il a pour objectif de fournir aux maîtres un ensemble cohérent susceptible de les aider, dans leur action quotidienne, à penser leur enseignement non plus sur l'année – comme y incitaient les précédents programmes de 1985 qui étaient établis par cours (préparatoire, élémentaire, moyen) –,

mais à l'organiser par cycles pluriannuels de la maternelle à la fin de l'école élémentaire.

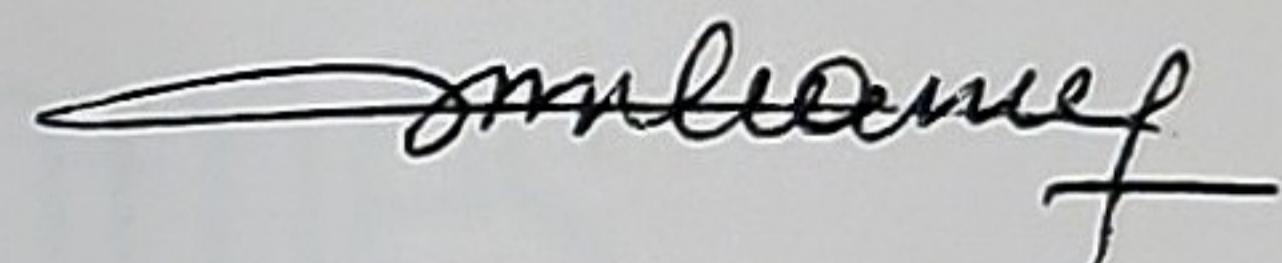
En première partie figurent les textes officiels (horaires et programmes de 1995 pour l'école primaire), seconde partie présente une mise à jour de la liste de compétences publiée en 1991 dans la même collection. Véritable tableau de bord, cette liste se devait de se réadapter aux nouveaux programmes applicables à partir de la rentrée scolaire de 1995. Elle ne s'y substitue pas, mais précise dans l'organisation de l'école primaire en trois cycles. Les équipes pédagogiques ont la responsabilité de construire une progression cohérente et continue, d'adapter le rythme à la diversité des enfants, de définir des stratégies, de permettre l'évaluation.

La présentation synoptique invite les maîtres à prendre connaissance de l'ensemble du cursus, même s'ils sont davantage concernés par le cycle dans lequel ils enseignent. Elle leur offre une vision globale de l'école primaire et met en évidence les compétences à développer, leurs correspondances et progressions d'un cycle à l'autre, leur adéquation avec ce qu'eux-mêmes observent de l'évolution physiologique et psychologique de l'enfant.

Document de travail et de référence, complété, dans une deuxième publication (à paraître), par des documents

d'accompagnement pédagogique, cet ouvrage guidera la démarche des maîtres soucieux d'accorder leurs pratiques aux nouvelles exigences des programmes. Il constitue également un instrument de réflexion sur les évolutions pédagogiques engagées compte tenu de l'enjeu de société que représente l'école.

Le directeur des Écoles



Marcel DUHAMEL

Horaires et programmes de l'école primaire

**Arrêté du 22 février 1995 fixant les horaires
des écoles maternelles et élémentaires**

Le ministre de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 modifiée, relative à l'éducation ;
 Vu la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 modifiée, d'orientation sur l'éducation ;
 Vu le décret n° 74-763 du 3 septembre 1974 modifié, relatif à l'aménagement du statut scolaire local en vigueur dans les établissements du 1^{er} degré des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
 Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié par le décret n° 91-383 du 22 avril 1991, relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
 Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 décembre 1994 ;

Arrête :

Art. 1 - La durée hebdomadaire moyenne de la scolarité des élèves à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à vingt-six heures. Les modifications d'horaires liées à l'aménagement de la semaine scolaire ne peuvent avoir pour effet de modifier ni l'équilibre entre les champs disciplinaires, excepté dans les conditions particulières définies à l'article 3, ni la durée totale annuelle des horaires d'enseignement.

Art. 2 - Sous réserve des dispositions prévues aux articles 3, 4 et 5, les horaires d'enseignement à l'école élémentaire sont répartis par champs disciplinaires comme suit :

Cycle 2

Champs disciplinaires

Français

Mathématiques

Découverte du monde

Éducation civique

Éducation artistique

EPS

Études dirigées

Semaine de 26 h

9 h*

5 h

4 h

6 h

2 h

* Une heure de langues vivantes peut être prise sur cet horaire au cours de la dernière année du cycle.

Cycle 3

Champs disciplinaires

Français et langues vivantes*

Mathématiques

Histoire-géographie

Éducation civique

Sciences et technologie

Éducation artistique

EPS

Semaine de 26 h

9 h

5 h 30

4 h

5 h 30

2 h

Études dirigées

* L'enseignement des langues vivantes peut être assuré dans ce cadre, dans la limite d'une heure trente.

Art. 3 - La répartition des horaires par champs disciplinaires sur plusieurs semaines et selon des rythmes différents est possible, sous réserve qu'on puisse s'assurer périodiquement que l'horaire global par champ disciplinaire est respecté.

Art. 4 - L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des disciplines.

Art. 5 - L'enseignement de la langue et de la culture d'origine, quand il est prévu par des accords internationaux, ou celui de la langue et de la culture régionales, est dispensé dans le cadre de l'horaire, dont l'aménagement est décidé par l'inspecteur d'académie, après consultation du conseil d'école.

Art. 6 - L'arrêté du 1^{er} août 1990 est abrogé.

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Arrêté du 22 février 1995 fixant les programmes pour chaque cycle de l'école primaire

Le ministre de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 modifiée, relative à l'éducation ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques ;

Vu la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 modifiée, d'orientation sur l'éducation ;

Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, modifié par le décret n° 91-383 du 22 avril 1991, relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'arrêté du 15 mai 1985 fixant les programmes et instructions à l'école primaire ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 décembre 1994 ;

Arrête :

Art. 1 - Les programmes de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont fixés conformément aux dispositions annexées au présent arrêté.

Art. 2 - L'arrêté du 15 mai 1985 est abrogé.

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet selon le calendrier suivant :

- rentrée scolaire 1995 : école maternelle, première année de l'école élémentaire, première année du cycle des approfondissements ;
- rentrée scolaire 1996 : dernière année du cycle des apprentissages fondamentaux, deuxième année du cycle des approfondissements ;
- rentrée scolaire 1997 : troisième année du cycle des approfondissements.

Art. 4 - Le directeur des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Programmes de l'école élémentaire

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire prend appui sur les acquisitions de l'école maternelle pour permettre à chaque élève de construire progressivement les apprentissages que requiert sa scolarité ultérieure. Il lui faut intégrer les savoirs, savoir-faire et méthodes de travail personnel indispensables au collège, commencer à s'approprier les bases culturelles et les valeurs constitutives de notre société, acquérir les premiers éléments d'une autonomie intellectuelle et la capacité à se repérer dans une structure scolaire nouvelle.

L'organisation de la scolarité en cycles pluriannuels

L'organisation en cycles offre les souplesses indispensables pour respecter la diversité des élèves, leurs demandes, leurs attentes, leur rythme de développement, sans perdre de vue les objectifs communs à tous, les apprentissages nécessaires à tous. La conception pluriannuelle des programmes conduit les équipes enseignantes à déterminer en conseil des maîtres les continuités d'ensemble, les progressions à mettre en œuvre, et à défi-

nir les modalités de suivi et d'évaluation des élèves, de prévention et de soutien pertinentes. Au cœur d'école, ces éléments forment l'essentiel du projet de Cette nouvelle organisation s'accompagne du renforcement des liaisons entre les cycles. Au sein de l'école élémentaire, le cycle des apprentissages fondamentaux et celui des approfondissements, ne doit se creuser aucun fossé. Cette organisation implique également le renforcement des liaisons entre les deux échelles : les passages école maternelle-école élémentaire et école élémentaire-collège constituent pour chaque enfant de l'école élémentaire une étape de l'évolution forte que les maîtres doivent faciliter. Les étapes, peut-être les ruptures, font normalement partie du développement de l'enfant, mais elles ne doivent pas nuire à la cohérence de l'apprentissage. Chaque enseignant doit connaître les démarches et objectifs des cycles qui encadrent ce qu'il exerce. Il lui faut à la fois prendre en compte les acquisitions des élèves et préparer les étapes de la scolarité ultérieure. Il est important des projets d'école et d'établissement, les transitions entre les cycles doivent être intégrées à la démarche pédagogique et permettre d'assurer la continuité nécessaire.

L'indispensable cohérence des apprentissages

La polyvalence des maîtres donne sa spécificité à l'école primaire. Loin d'impliquer une simple juxtaposition d'enseignements disciplinaires, elle favorise la mise en œuvre de démarches faisant appel à plusieurs disciplines pour construire ou conforter un apprentissage. Elle crée les conditions pour mener des activités diversifiées, mais coordonnées, concourant au même objectif, pour mettre en place au travers des différentes disciplines des procédures intellectuelles, telles qu'apprendre à comparer et sélectionner des informations, à les mémoriser, les organiser, à analyser les contenus d'une illustration, d'un graphique, d'un schéma, à argumenter, à s'auto-évaluer et analyser et comprendre les causes d'un échec, à trouver les conditions de la réussite... Autant d'éléments qui conduisent à l'autonomie et s'acquièrent dans toutes les activités de la classe, en même temps qu'ils sont au service des différents contenus disciplinaires.

Clef d'accès à la vie, à la liberté de réflexion, moyen privilégié de la communication, la maîtrise de la langue est au cœur des apprentissages. Compétence transversale fondamentale, elle s'élabore progressivement, en s'appuyant sur des activités systématiques, mais également en se fondant sur l'ensemble des disciplines.

L'expression orale, la lecture, l'écriture, travaillées en étroite relation lors des activités de français, nourrissent les autres disciplines et s'enrichissent de leurs apports et de leurs exigences. Ainsi, en lecture, la capacité à s'adapter à des textes et à des contenus différents fait-elle le lecteur autonome.

Une organisation de l'école et de la classe adaptée à la diversité des élèves

L'indispensable cohérence des apprentissages met en évidence l'importance, dans le premier degré, du maître polyvalent, responsable de la progression globale des élèves. Parallèlement, la prise en compte de la diversité des élèves peut justifier la mise en œuvre de différents modes d'organisation de la classe.

Si le groupe classe demeure la structure souhaitable, car la plus sécurisante, le mode de répartition des élèves au sein de l'école peut varier en fonction des besoins. Les décloisonnements qui ne se justifient que par une meilleure prise en compte de la diversité des élèves, les échanges de compétences entre maîtres, ne sauraient mettre en cause la cohérence des apprentissages. Dans cette perspective, ils ne doivent pas excéder trois heures au cycle des apprentissages fondamentaux et six heures au cycle des approfondissements.

Quel que soit le mode de répartition des élèves au sein de l'école, classe à un ou plusieurs cours, il n'y a jamais, de fait, de réelle homogénéité. La classe à un seul cours ne gomme pas les différences et n'est pas en soi un gage d'efficacité. L'influence positive de la classe à plusieurs cours a été relevée. En tout état de cause, il appartient au maître de varier les situations d'apprentissages, de jouer entre les moments d'apprentissages collectifs, le travail individuel et le travail en petits groupes, homogènes ou non, selon l'objectif visé.

Il incombe à l'équipe des maîtres, sous la responsabilité du directeur, de concevoir au sein de l'école les formes d'organisation les mieux adaptées aux besoins des élèves.

La responsabilité du maître

Le travail d'équipe des maîtres, qui permet d'assurer les continuités dans le cycle, ne gomme nullement la responsabilité de chacun. Il incombe au maître de la classe de faire le choix des démarches pédagogiques liées à la diversité de ses élèves, à leurs acquisitions effectives, d'établir explicitement les liaisons entre les activités conduisant aux apprentissages essentiels :

- maîtrise des langages de base, langue française en priorité, mathématiques, mais également langues vivantes, langages artistiques, langages du geste et du corps ;

- éducation civique, s'appuyant sur une pratique réfléchie de l'école pour donner les repères sociaux indispensables
- méthodes de travail personnel (organisation du travail, capacité à se concentrer, à écouter, à mémoriser...), acquisition progressive de l'autonomie.

Il appartient au maître de créer les conditions de réussite des élèves. Les apprentissages réussis doivent beaucoup au niveau de confiance créé par l'adulte et aux encouragements qu'il apporte. Il convient d'éviter toute précipitation inutile, toute matisation, et de valoriser constamment les réussites. De la même façon, on veillera toujours à ne pas sous-estimer les capacités des enfants et à leur proposer des activités qui sont à la hauteur de leur appétit et de leurs possibilités. Cela est vrai pour l'ensemble des domaines et particulièrement pour ce qui concerne l'acquisition du langage et l'apprentissage de la lecture. Toutes les occasions seront saisies pour exploiter les motivations et pour valoriser les réussites, même modestes.

L'un des moyens privilégiés pour déterminer les meilleures stratégies d'apprentissage consiste à analyser collectivement les réactions d'un élève face à une situation d'apprentissage. La dédramatisée suscite chez l'élève une analyse constructive de son travail et la volonté de progresser. Elle fournit au maître des informations précieuses pour définir, lorsque c'est nécessaire, des actions de remédiation.

Dans cette perspective, le développement d'une pratique régulière de l'évaluation permet une connaissance plus objective de l'élève et un pilotage de classe mieux assuré. Cette pratique s'appuie notamment sur l'opération d'évaluation mise en place à l'entrée dans les cycles d'approfondissement et d'observation. Cette opération est conçue avec le souci de simplicité d'usage pour les maîtres et pour les parents.

Des programmes allégés et recentrés

La mise en cohérence des nouveaux programmes avec les cycles doit permettre une meilleure maîtrise des apprentissages de base. Le cycle des apprentissages fondamentaux met l'accent sur l'acquisition des langages, français et mathématiques, des repères que donnent l'éducation civique et le champ des disciplines relatives à la découverte du monde ; il fait une place importante au développement de la motricité et de la sensibilité. Le cycle des approfondissements poursuit les apprentissages précédents et introduit les premiers concepts et les démarches propres aux disciplines qui structureront la scolarité au collège.

Les programmes des différentes disciplines n'ont, en fait, ni le même statut, ni la même fonction. À titre d'exemple, les programmes de français visent des compétences à atteindre et définissent les connaissances indispensables à la maîtrise de la

langue. Les programmes d'histoire et de géographie déterminent un contenu à partir duquel le maître aide l'enfant à acquérir un vocabulaire de base, cherche à faire saisir quelques caractéristiques d'une époque donnée, à poser quelques jalons dans le temps, à faire comprendre les relations entre les milieux et les modes de vie. Le maître approfondit certains aspects du programme en s'appuyant sur des sujets d'étude. De la même façon, l'enseignement scientifique est une initiation à la démarche expérimentale au service d'une culture générale ouverte à la connaissance scientifique. On ne peut prétendre, sans perdre de vue l'essentiel, traiter tous les aspects du programme de manière identique, avec le même degré de précision et d'exigence. Ces programmes ne sauraient donc être enseignés de façon encyclopédique.

Des documents d'accompagnement, instructions officielles et outils d'aide aux enseignants précisent ces demandes. Ces documents font une place particulière à trois domaines qui prennent une importance croissante à l'école et dans la société :

la lecture et l'utilisation de ressources documentaires

La bibliothèque centre documentaire (BCD) est un lieu de lecture et d'activités. Elle favorise le travail personnel, ou en équipe, des élèves et apporte son concours aux diverses disciplines.

Simultanément, apprendre à se servir d'un centre de documentation constitue une finalité en soi : l'élève du secondaire est appelé à se repérer dans la structure plus vaste d'un centre de documentation et d'information.

l'image

Présente depuis longtemps dans les classes comme dans l'environnement de l'enfant, elle doit faire l'objet d'une utilisation raisonnée qui le conduit à analyser ce qui, dans l'image, produit du sens et permet la construction de savoirs.

l'informatique

Le maître familiarise l'élève avec l'utilisation de l'ordinateur au service des disciplines et dont il fait comprendre différentes possibilités.

Programmes et documents d'accompagnement sont au service des missions de l'école et tout particulièrement au service de la réussite de tous les enfants. Il importe que les enseignants s'approprient avec l'aide des corps d'inspection et, pour ce travail de mise en place des cycles, les mettent en œuvre avec cet esprit.

Le cycle des apprentissages fondamentaux

FRANÇAIS

La maîtrise de la langue conditionne toute la réussite scolaire et constitue le fondement de l'insertion sociale et de la liberté de réflexion. Ces enjeux essentiels, tant pour l'institution que pour chaque élève, requièrent de la part des enseignants une vigilance toute particulière à la diversité des rythmes et des modes d'acquisition, à la construction progressive de l'autonomie.

L'apprentissage de la langue exige des phases de travail systématique, mais s'enrichit également de toutes les situations de classe. Il trouve dans l'ensemble des activités son fondement culturel, en même temps qu'il sert l'ensemble des disciplines. Il s'inscrit en priorité dans une interaction constante entre parler, écouter, lire et écrire.

Le maître crée les situations nécessaires à la prise de parole de l'élève et à l'écoute des autres, à l'exercice raisonné de l'oral comme de l'écrit. Progressivement, l'enfant entrera ainsi de plain-pied dans les deux systèmes, comprendra les règles qui s'imposent

à la langue orale et à la langue écrite, s'appropriera leurs codes respectifs.

Pratique orale de la langue

Au cycle des apprentissages fondamentaux, les activités de pratique de la langue orale conduisent l'enfant à bien prononcer et à articuler clairement, à donner une intonation aux phrases. L'enseignement devra concourir, dans toutes les activités qu'offre la classe, à transmettre une information, à faire raconter, décrire, exposer un point de vue, questionner ou demander des explications et formuler des commentaires en organisant son propos.

Aussi le fonctionnement de la langue orale donnera-t-il lieu à des activités plus structurées qu'au cycle des apprentissages premiers et commencées dès la grande section de l'école maternelle, de façon à permettre une maîtrise progressive de l'oral.

Parmi ces activités :

- exercices conduisant à formuler une idée, relater des événements, décrire des situations, inventer et modifier des histoires, des contes... ;
- construction des énoncés (affirmatifs, négatifs, interrogatifs) ;

- utilisation appropriée des formes verbales simples et des mots de liaison usuels.

Le maître, particulièrement vigilant à la qualité et à la rigueur de la langue employée, conduit l'élève à prendre la parole, à écouter les autres, à formuler de façon simple et correcte ce qu'il veut dire. Il exige progressivement une plus grande clarté et une meilleure organisation du propos. L'ensemble des disciplines et toute situation de communication réelle concourent à cet apprentissage, qui requiert des activités spécifiques visant à une utilisation de plus en plus efficace de la langue orale.

L'apprentissage de la langue orale et celui de la langue écrite s'articulent étroitement.

Lecture

L'apprentissage de la lecture

L'apprentissage de la lecture et l'accès au sens procèdent essentiellement de trois démarches complémentaires et concomitantes qui associent constitution d'un premier capital de mots, déchiffrement et recours au contexte :

- les élèves poursuivent la constitution, amorcée à la maternelle, d'un premier capital de mots de grande fréquence, dont la graphie est rapidement mémorisée, la leçon de lecture étant aussi, en règle générale, une séance d'écriture ;

- la familiarisation avec le code conduit les élèves à s'établir des relations entre l'oral et l'écrit, en identifiant de manière combinatoire, accéder ainsi au déchiffrement et à la reconnaissance des mots ;
- les élèves sont entraînés à saisir l'organisation générale des phrases et du texte et, pour cela, à repérer notamment les indices typographiques (majuscule, ponctuation), les muettes à valeur lexicale ou syntaxique, les homonymies, éléments qui donnent leur cohérence au texte.

Ces différents apprentissages se conjuguent pour donner au sens et ne trouvent leur pleine valeur qu'en associant l'intelligence du sens des mots, la perception de l'organisation des phrases et la compréhension des idées exprimées.

Le maître diversifie et combine les approches qui conduisent à la lecture¹ :

- la lecture à haute voix faite régulièrement par l'élève permet dès le stade de l'apprentissage, de repérer les difficultés à identifier et de les traiter ; elle est aussi le moyen de présenter à un texte et de préparer à une lecture expressive de condition de toute communication réussie ; à cet égard, le théâtre dramatique et le théâtre offrent des situations riches et stimulantes ;

1. L'ordre de présentation ci-dessous ne constitue pas une séquence d'enseignement.

- la lecture silencieuse pratiquée par l'élève constitue un moment et une modalité de l'apprentissage. Elle est, à terme, l'objectif à atteindre ;

- la lecture faite à haute voix par le maître est indispensable. Elle doit donc être fréquente pour jouer pleinement son rôle d'imprégnation, susciter le goût de la lecture et donner aux enfants l'idée de ce qu'on attend d'eux.

Il n'y a pas de méthode imposée d'apprentissage de la lecture. Toute méthode peut être utilisée à condition que son efficacité soit démontrée et qu'elle réponde aux besoins et aux possibilités des élèves. Il est de la responsabilité de chaque enseignant de déterminer les pratiques et les démarches pédagogiques les plus appropriées.

Les supports

Le monde de l'écrit est de plus en plus divers et les élèves y sont confrontés très tôt, hors de l'école comme dans la classe. Il convient de les habituer rapidement à discerner ses multiples aspects et fonctions pour mieux les identifier et accéder ainsi à leur compréhension.

Le maître recourt donc à des textes de tout type parmi lesquels les textes littéraires très simples, dont la pratique est essentielle, amorcent la constitution d'une anthologie. Il utilise des supports variés :

- le livre dont la découverte, la manipulation et l'utilisation sont indispensables ;
- le manuel scolaire ;
- des instruments et des documents divers : les dictionnaires, l'ordinateur, la presse, certains jeux éducatifs, les références élaborées en classe avec le concours des élèves (tableaux, répertoires, panneaux d'affichage...).

L'objectif est de conduire chacun à vouloir lire, à savoir lire, mais aussi à aimer lire. Le maître lit lui-même à haute voix de nombreux textes, contes, récits, poésies ; il incite à la lecture individuelle. Il suscite, encourage et développe ainsi le désir de lire.

La continuité et la progressivité nécessaires dans les apprentissages ne signifient pas dilution dans le temps. Pour la grande majorité des élèves, la première année de l'école élémentaire devra constituer un temps fort dans l'apprentissage de la lecture, même si pour certains la structuration des apprentissages peut s'amorcer dès la grande section de l'école maternelle et si, pour d'autres, *a contrario*, l'apprentissage systématique doit se poursuivre tout au long du cycle.

Production d'écrits

Écriture

Dès les premières années de la scolarité obligatoire, les élèves apprennent à écrire lisiblement et à respecter certaines normes. Les approches seront diversifiées mais toujours liées étroitement à l'apprentissage de la lecture :

- reproduction de lettres minuscules cursives et liaison entre elles de lettres constituant un mot ;
- reproduction progressive de majuscules de l'écriture cursive ;
- recours à l'imprimerie scolaire ou au traitement de texte constituant, dans certains cas, à certains moments, et pour certains élèves, un moyen de sensibiliser au rôle des différentes composantes de l'écriture.

Expression écrite

- Lire et écrire sont deux activités indissociables dès le niveau des apprentissages fondamentaux.
- Les productions d'écrits avec leurs différentes fonctions (expression, communication, mise en mémoire) sont donc constamment présentes sous une forme ou sous une autre

(trace écrite d'une leçon ou expression d'un message dans toutes les disciplines. Les textes, variés, sont d'abord destinés à l'adulte, puis produits de manière autonome).

- Les élèves sont conduits à produire des textes s'appuyant sur un certain nombre de méthodes ou techniques (mobilisation des idées, choix d'une progression, cohérence des termes choisis, qualité de l'expression et de la présentation).

Le maître veillera tout particulièrement à ce que les élèves portent une très grande attention à la tenue et à la présentation de leurs cahiers, à la qualité tant formelle qu'écrite et poétique de leurs travaux.

Usage poétique de la langue

- Mémorisation et récitation de comptines et de poésies.
- Jeux poétiques sur les mots, les structures et les images.
- Première constitution d'une anthologie.
- Correspondance avec les autres formes d'expression : la danse, les arts plastiques, le théâtre...

Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue orale, de la lecture et de l'expression écrite

Il convient d'apprendre à l'élève à repérer les principes de fonctionnement de sa propre langue ; le maître utilise pour cela un vocabulaire précis. La grammaire, le vocabulaire, l'orthographe sont des moyens de mieux parler, de mieux lire, de mieux écrire et d'accéder ainsi progressivement à la maîtrise de la langue.

Vocabulaire et orthographe lexicale

On veillera à ce que soient reconnus :

- les différents sens d'un mot ;
- les mots de même famille ;
- l'orthographe des mots d'usage courant ;
- les majuscules, les accents, la cédille.

Grammaire et orthographe grammaticale

Le maniement de la langue conduit l'élève à percevoir la signification des fonctions essentielles au sein du texte, de la phrase et à reconnaître les groupes syntaxiques.

Tout au long du cycle, les éléments suivants font l'objet d'un apprentissage progressivement structuré puis systématisé :

- le texte, le paragraphe, la phrase dans le texte, la ponctuation ;
- la phrase simple, la distinction du groupe nominal sujet et du groupe verbal ;
- le nom ;
- le verbe ;
- le remplacement d'un nom ou d'un groupe nominal par un pronom ;
- l'accord sujet/verbe dans les cas simples (lorsque le sujet est un nom, un groupe nominal ou un pronom personnel) ;
- les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal ;
- les conjugaisons des verbes les plus usuels (indicatif présent, passé composé, futur) : un verbe en er (type chanter), être, avoir, aller.

L'orthographe s'acquiert par la pratique de divers exercices dont la copie, la copie différée et la dictée préparée.

MATHÉMATIQUES

La mise en place d'une bonne liaison entre le cycle des apprentissages premiers et celui des apprentissages fondamentaux doit permettre une prise en compte, un approfondissement et une structuration des connaissances précédemment acquises.

Dans le domaine numérique, l'élève renforce ses compétences, poursuit, jusqu'à 1000, la découverte des nombres et de la numération décimale ; en fin de cycle, il maîtrise la technique de l'addition et approche celles de la multiplication et de la soustraction.

L'élève s'initie à l'organisation de l'espace, reconnaît quelques figures géométriques simples et met au point des techniques de repérage, de reproduction et de construction, commence à maîtriser les mesures de longueur et de masse.

Par ces acquisitions, l'enseignement des mathématiques au cycle des apprentissages fondamentaux vise à développer l'aptitude à la recherche et au raisonnement.

La résolution de problèmes occupe une place importante dans l'apprentissage par les élèves des connaissances mathématiques.

Les activités relatives à la résolution de problèmes portent sur :

- des problèmes destinés à appliquer, à réutiliser et à consolider des acquis antérieurs ;

- des situations de recherche, amenant l'élève à explorer démarches de résolution de problèmes et à approcher des notions et des outils nouveaux.

Nombres et calcul

- Le nombre.
- Dénombrément des éléments d'une collection, codage du système décimal.
- Connaissance des nombres entiers et de leurs désignations écrites (chiffres ou lettres) et parlée :
 - numération décimale ;
 - comparaison et rangement (puis utilisation des signes < et >) ;
 - relations arithmétiques entre les nombres : recherche du double, de la moitié...
- Élaboration progressive de différents procédés de calcul réfléchi (mentalement ou avec l'aide de l'écrit), techniques opératoires de l'addition.
- Table d'addition : construction, utilisation, mémorisation.
- Approche des techniques opératoires de la soustraction, de la multiplication, de la table de multiplication.
- Utilisation de tableaux et de diagrammes.

- Problèmes simples relevant de l'addition, de la soustraction, de la multiplication.

Géométrie

- Vocabulaire lié aux positions relatives d'objets par rapport à soi, d'objets entre eux et vocabulaire lié aux déplacements.
- Quadrillages : repérage des nœuds ou des cases, déplacement.
- Lecture et réalisation de plans.
- Approche de quelques solides (cube, pavé) et de quelques figures planes usuelles (carré, rectangle, cercle) : reproduction, description.
- Tracés : utilisation des instruments et des techniques de reproduction et de construction ; puzzles, frises, pavages...
- Approche de la symétrie axiale (pliages).

Mesure

- Mesure de différentes grandeurs : longueur, masse, durée.
- Repérage du temps : calendriers, montres.
- Unités usuelles : m et cm ; g et kg ; l (litre) ; h et min.
- Choix de l'unité la mieux adaptée dans un mesurage.
- Utilisation de la monnaie : francs et centimes.

DÉCOUVERTE DU MONDE

Le monde environnant est l'objet d'un premier apprentissage méthodique. L'enfant approfondit la connaissance, amorcée à l'école maternelle, de l'espace, du temps et de l'environnement qui lui sont familiers. Il apprend à s'y repérer en prenant appui sur des images ou sur des situations qui lui sont proches.

Le maître aidera les élèves à apprêhender le milieu dans lequel ils vivent et les matériaux disponibles autour d'eux, à développer leur goût de l'invention, leur sens de l'innovation. Il les amènera progressivement à élaborer de petits projets techniques.

L'élève manipule et construit ; il observe, compare et classe. Peu à peu, il acquiert et utilise un vocabulaire et une syntaxe mieux maîtrisés. Il apprend à connaître des espaces plus divers et éloignés, d'autres époques, des phénomènes du monde de la matière et du vivant. Ces connaissances préparent une structuration progressive en domaines disciplinaires distincts.

L'espace et la diversité des paysages

- Milieux familiers – paysages, activités – et contrastes avec d'autres milieux et espaces plus lointains.

- Observation du temps qu'il fait : données météorologiques et climatiques élémentaires.
- Première découverte de la carte, du globe, des grands éléments du cosmos (le Soleil, les planètes, le jour et la nuit...).

Le temps dans la vie des hommes

- L'heure, la journée, la semaine, le mois, l'année ; rythmes naturels et mesure sociale du temps.
- Éléments de la vie quotidienne : le cadre de vie, le patrimoine et sa conservation, les générations, événements et commémorations.
- Évocation de modes de vie plus anciens à partir d'images marquantes de l'histoire ou d'exemples significatifs (les châteaux forts, par exemple). Utilisation de diverses sources d'information et mise en ordre chronologique.

Le monde de la matière et des objets

La matière

- L'eau dans la vie quotidienne : la glace, l'eau liquide, la vapeur d'eau ; l'existence de l'air.
- Utilisation du thermomètre dans quelques situations de la vie courante.

Les objets et les matériaux

- Utilisation d'objets techniques usuels (jouets, objets divers appartenant à l'environnement de l'enfant à la maison à l'école).
- Démontage et remontage d'objets techniques simples (assemblages diverses et réalisations technologiques élémentaires) de caractère utilitaire ou ludique ; maniement d'outils et d'objets appropriés ; propriétés de quelques matériaux usuels.
- Utilisation d'appareils alimentés par des piles (radio, portable, poche, jouets, magnétophone...).

Le monde du vivant

Le corps de l'enfant et l'éducation à la santé

- Le corps de l'enfant (notions simples de physiologie, anatomie).
- Importance des règles de vie : hygiène (habitudes de toilette, diennes de propreté, d'alimentation, de sommeil, de vie...).

Les manifestations de la vie animale et de la vie végétale

- Les animaux et les végétaux sont vivants : animaux

élevages ; plantes typiques de la région ou connues des enfants (jardin de l'école, cultures en classe...).

Les êtres vivants dans leur milieu

- Les animaux et les végétaux dans leur milieu.
- Modification des milieux selon les saisons.

ÉDUCATION CIVIQUE

C'est à partir de la vie de la classe que l'enfant découvre les règles de la vie en société, les valeurs qui la fondent et fait l'apprentissage de sa propre responsabilité.

La vie en commun : une pratique réfléchie

Au cours des diverses activités de la classe et de l'école, on poursuivra trois objectifs.

Respect de la personne, de soi et des autres

- Mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de tenue et justification de celles-ci ; éducation à la santé.
- Prise de conscience du devoir de respecter les autres et du

droit au respect pour soi-même, dans l'identité, la personnalité, l'intégrité physique, les biens et l'expression de la pensée de chacun.

Respect du bien commun et du cadre de vie

- Éducation à la consommation.
- Initiation à la gestion de l'environnement, cadre de vie des hommes et bien commun de tous.

Prise de conscience des règles de la vie en commun

- Prise de conscience des règles de la vie commune dans la classe et dans l'école (prise de parole, camaraderie, entraide, coopération).
- Sens des responsabilités : valeur de la parole donnée et de l'engagement réciproque.
- Sens de l'effort et du travail bien fait.

La vie civique

La République, ses symboles (le drapeau tricolore, *La Marseillaise*, le 14 Juillet), le président de la République.

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Dans la continuité de l'action conduite à l'école maternelle, l'éducation artistique a pour but d'amener les élèves à développer leur sensibilité, leurs capacités de création, à découvrir des œuvres d'art, à saisir des démarches d'artistes.

Deux disciplines artistiques sont obligatoirement enseignées : la musique et les arts plastiques. En outre, sont présentés ici, à titre d'exemples d'ouverture à d'autres domaines artistiques : le théâtre et l'expression dramatique, la danse, les images.

L'éducation musicale

L'éducation musicale sollicite l'imagination créatrice des élèves. Elle les prépare à mieux maîtriser leur voix pour interpréter des chansons simples. Elle leur permet d'apprendre à écouter avec attention, à affiner leur perception auditive, à développer des moyens d'expression et d'interprétation, grâce à des activités vocales, gestuelles et instrumentales conduites collectivement et individuellement.

Activités vocales

- Pratique régulière du chant.
- Constitution d'un répertoire de chansons simples.

- Jeux vocaux à des fins expressives.
- Invention de chansons...

Activités corporelles et gestuelles

- Réalisation et invention de danses.
- Exercices corporels à partir de musiques et de rythmes divers ; respect des changements de mouvements (vif, lent...).
- Participation à des activités instrumentales.

Activités d'écoute

- Écoute et identification de sons divers, repérage de leurs caractéristiques (intensité, timbre, hauteur, durée), écoute de sons créés par les élèves (créations vocales, usage d'objets sonores et d'instruments...).
- Écoute de musiques (anciennes, classiques, contemporaines...).
- Passage d'une réalisation sonore à une représentation graphique (recherche de codages correspondants, individuellement ou en groupe) et inversement.

Les arts plastiques

Poursuivant l'action de l'école maternelle, il convient d'amener l'élève à agir avec des moyens divers – instruments, matériaux

supports -, à combiner des éléments, à essayer des associations, à improviser, à expérimenter, à se documenter, à créer.

Pratique des arts plastiques

- Recherche dans l'environnement d'objets et d'images comme source et stimulation de la production. Reconnaissance de leur qualité esthétique. Constitution d'un musée de la classe. Enrichissement du « musée personnel ».
- Opérations plastiques simples avec divers instruments, sur des matériaux et supports variés : papier, carton, toile, bois, plâtre, terre...
- Pratique du dessin avec des moyens différents : crayon, fusain, craie d'art, pastel... Pratique de la peinture, du modelage, du collage, de la sculpture, de l'assemblage. Approche de l'écriture calligraphique.
- Formes, matières, couleurs, volumes : comparaisons, différenciations, associations...

Apport culturel

- Enrichissement de l'imaginaire.
- Familiarisation progressive avec l'œuvre d'art, connaissance d'œuvres d'art célèbres.
- Visites de musées et de galeries d'art.

Prise en compte des résultats

- Valorisation des réalisations : présentation, exposition.
- Analyse des effets produits, explicitation par les élèves de leurs jugements personnels.

Exemples d'ouverture à d'autres domaines artistiques

Le théâtre et l'expression dramatique

À partir des premières activités pratiquées à l'école maternelle, les élèves développent leurs capacités expressives, corporelles, relationnelles, verbales, sensibles et imaginatives au sein d'un groupe.

En liaison avec la maîtrise de la langue et en prenant appui sur la littérature pour l'enfance et la jeunesse, ils sont invités à pratiquer des lectures orales et expressives de textes ou de dialogues.

Pas à pas, ils sont amenés à inventer de courts canevas de jeu dramatique. Puis ils explorent et découvrent quelques règles et conventions du jeu théâtral : la scène, les personnages, le jeu pour le public... Enfin, chaque fois que possible, la relation au spectacle vivant sera développée ainsi qu'une approche de réflexion critique.

La danse

Au cycle des apprentissages fondamentaux, il est important que les activités de l'école maternelle soient poursuivies et développées. De plus, l'élève parvient à une réelle prise de conscience de la signification de la danse.

On lui offrira des situations l'amenant à explorer les différentes composantes du mouvement : espace, temps, énergie, qui lui permettront de donner une dimension esthétique à son geste.

Il peut composer des séquences de danse et participer à l'élaboration d'un projet collectif.

Son engagement affectif l'implique fortement.

Il apprend à prélever, dans les œuvres qui lui sont présentées, des éléments susceptibles de l'aider dans son jugement.

Les images

Vivant dans un monde foisonnant d'images, qu'elles soient graphiques, photographiques, télévisuelles, cinématographiques ou numériques, les enfants s'en montrent grands amateurs.

Prenant en compte cette situation de fait, l'école a pour rôle de les accompagner dans la découverte, l'exploration, la compréhension et la production d'images.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Au travers des pratiques qui sont les siennes, choisies, par le maître, pour leur diversité et pour le plaisir qu'elles procurent, l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement, doit permettre à l'élève au cycle des apprentissages fondamentaux :

- de s'approprier les habiletés caractéristiques de la motricité de l'enfant (courir, sauter, nager...) ;
- d'adapter ses efforts suivant la nature des actions motrices effectuées ;
- d'acquérir des règles de l'action motrice individuelle et collective ;
- de dominer ses appréhensions et d'exprimer ses sentiments.

À l'issue du cycle, l'élève doit être capable :

- de réaliser des actions plus complexes que celles de la vie quotidienne, telles que courir et sauter par-dessus un ou plusieurs obstacles, courir et lancer, ou d'autres combinaisons d'actions élémentaires ;
- d'appréhender, dans la réalisation de ces actions, les notions de déplacement, de durée, de vitesse ;
- d'apprécier l'intensité des efforts à fournir et leurs effets sur l'organisme, en prenant conscience de ses limites ;

d'agir en fonction d'un risque, reconnu et apprécié, et de la difficulté de la tâche ;

d'agir en fonction des autres, selon des règles, et de tenir divers rôles dans une équipe ;

de s'engager dans une action individuelle ou collective visant à communiquer aux autres un sentiment ou une émotion.

Les activités

Le maître choisira, pour que l'élève accède à ces savoirs, des activités physiques et sportives ayant sens pour les enfants et relevant de domaines d'actions constitutifs de la motricité de l'enfant.

Ce sont :

les activités athlétiques, les courses avec ou sans obstacles, les sauts et les lancers avec ou sans élan, les parcours variés, qui se prêtent à l'usage de la mesure pour l'appréciation des performances ;

- les activités de type gymnique en milieu aménagé incluant appuis, suspensions, déplacements et équilibres, qui facilitent l'appréhension et la gestion du risque dans un espace normalisé ;
- les activités de natation, dont l'enseignement sera privilégié partout où cela sera possible ;
- les jeux traditionnels, les jeux sportifs et les jeux collectifs, les jeux de raquette, qui facilitent l'approche des rôles de partenaire et d'adversaire ;
- les jeux de mime, les jeux dansés du patrimoine enfantin, les danses spontanées ou reproduites qui donnent accès à l'expression et à la communication ;
- les activités de pleine nature, randonnée, course d'orientation et toutes les activités qui s'exercent dans des milieux présentant une certaine incertitude.

Une pratique régulière et suffisante de l'éducation physique et sportive permet de développer les différentes conduites motrices visées au cycle des apprentissages fondamentaux et contribue à équilibrer l'activité des enfants.

Le cycle des approfondissements

FRANÇAIS

Les remarques d'ensemble formulées pour les apprentissages fondamentaux en français gardent toute leur valeur au cycle des approfondissements.

Ce cycle présente toutefois une spécificité affirmée dans la mesure où il s'inscrit dans une double continuité : avec le cycle des apprentissages fondamentaux d'une part, avec le collège d'autre part.

Cela conduit à :

- affiner l'apprentissage de la lecture et à en développer la pratique, y compris dans les disciplines autres que le français ;
- multiplier les occasions de manier avec rigueur et pertinence, pour faciliter les activités de communication, d'expression et de création, une langue dont le fonctionnement sera bien maîtrisé ;
- aider les élèves à exploiter efficacement l'information dont ils disposent pour accroître leurs connaissances et à se constituer

progressivement des méthodes de travail conduisant à l'autonomie.

Pratique orale de la langue

Le maître met en place des situations dans lesquelles les élèves s'exercent à raconter, décrire, expliquer, questionner et justifier, commencer à argumenter ou exprimer des sentiments. Ce travail d'expression orale visera à améliorer ainsi l'organisation, la cohérence et la clarté du propos de l'élève.

Il est donc nécessaire, dans la perspective de l'entrée au collège, d'entraîner les élèves à :

- utiliser différents types de discours (narration, description, argumentation...) ;
- utiliser à bon escient les registres de langue en fonction des situations ;
- dire de mémoire un texte en prose ou en vers ;
- exposer une idée (compte rendu, présentation d'un projet, discussion) et prendre part à un dialogue.

Lecture

La lecture demeure une activité à privilégier sous toutes ses formes, en n'oubliant jamais qu'elle est à la fois une nécessité,

un instrument de travail et une source de plaisir.

Il s'agit :

- de compléter les apprentissages du cycle précédent ;
- d'approfondir et d'élargir les compétences acquises ;
- de familiariser les élèves avec différents types de textes impliquant une double progression dans les exigences, d'une part quant à leur organisation interne (textes narratif, descriptif, informatif, argumentatif), d'autre part en fonction des connaissances auxquelles ils font référence ; sans négliger les écrits de la vie courante (journaux, revues...), les textes documentaires, on réservera, dans la perspective du collège, une part accrue à la lecture longue, à la littérature de jeunesse et aux textes littéraires accessibles aux élèves (œuvres complètes, extraits) ;
- de développer des attitudes différentes de lecture : sélection d'informations, lecture découverte, lecture intégrale, lecture critique... ;
- de conserver une place privilégiée à la lecture à haute voix, par le maître et par l'élève ; ce mode de lecture est important dans le processus de compréhension d'un texte et de ses articulations ;
- d'établir une liaison entre les lectures effectuées hors de l'école et les activités de lecture en classe ; le recours aux livres empruntés ou consultés à la bibliothèque municipale, à la BCD

ou à la bibliothèque de classe, doit être étroitement relié déroulement de séquences pédagogiques.

Approfondissement de la découverte du sens

- Poursuite de l'acquisition d'un capital lexical qui s'enrichit notamment du vocabulaire propre aux autres disciplines ;
- renforcement des exigences en matière de compréhension pour permettre aux élèves d'entrer au collège en sachant :
 - saisir l'essentiel d'un texte,
 - prélever des informations ponctuelles,
 - accéder à une compréhension fine : bonne connaissance des enchaînements de l'écrit (enchaînements chronologique, logique et analogique, jeu de pronoms, ponctuation qui facilitent l'interprétation du texte), mise en relation des informations prélevées dans le texte, découverte de l'implicite.

Production d'écrits

Présentation et écriture

Au cycle des approfondissements, l'élève écrit soigneusement, rapidement et lisiblement. Comme dans toutes les disciplines, l'élève porte une attention particulière à la présentation et à la mise en page de son travail écrit.

Dans le même esprit, pour la production d'écrits, le maître peut lui proposer la découverte d'un traitement de texte qui développe des qualités de méthode et de rigueur.

Expression écrite

L'interaction entre la lecture et l'écriture, préconisée au cycle des apprentissages fondamentaux, reste essentielle au cycle des approfondissements.

Les productions sont nombreuses et de plus en plus conformes aux exigences d'organisation et de présentation : articulation des idées, organisation en paragraphes.

La rédaction de textes dépasse progressivement le stade de la simple transcription ou relation pour faire appel aux facultés d'analyse et de jugement qui seront sollicitées au collège.

L'élève doit pouvoir s'exprimer et communiquer dans des situations variées :

- narration (terminer un récit, créer un récit avec ou sans support, modifier un récit...) ;
- comptes rendus ;
- correspondance ;
- élaboration d'un journal...

L'élève reprend, corrige, améliore ses productions antérieures avec le souci de la qualité, de la forme et de l'expression.

Usage poétique de la langue

- Mémorisation et récitation de textes d'auteurs (prose, poèmes, poèmes en prose).
- Créations poétiques, individuelles ou collectives.
- Poursuite de la constitution d'une anthologie.
- Correspondance avec d'autres formes d'expression : la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques...

Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue orale, de la lecture et de l'expression écrite

À la fin de sa scolarité à l'école élémentaire, le futur collégien doit avoir acquis des connaissances de base en vocabulaire, grammaire et orthographe. Ces connaissances permettent d'accéder à une compréhension progressive du fonctionnement de la langue.

Vocabulaire

- Mots et expressions de la langue courante ;
- familles de mots ;
- homonymes, synonymes, mots de sens proche ou contraire ;
- sens propre et sens figuré ;
- différents sens d'un mot.

Orthographe lexicale

- Constantes orthographiques d'ordre morphologique (ex. : terminaison des noms de métier), d'ordre graphique (ex. : *m*, devant *m*, *b*, *p*), d'ordre étymologique (ex. : dérivation) ;

- trait d'union, tréma, cédille.

Le maître insistera sur l'utilisation d'un dictionnaire adapté pour comprendre ou préciser le sens d'un mot ou pour en vérifier l'orthographe.

Grammaire et orthographe grammaticale

- ▼ L'organisation et la cohérence du texte
- Rôle du chapitre, du paragraphe, des mots permettant l'agencement des parties entre elles.
- ▼ La phrase
- Les phrases verbales et les phrases nominales ;
- la phrase verbale simple et ses éléments obligatoires (groupe nominal et groupe verbal) et facultatifs ;
- les phrases simples et les phrases construites par juxtaposition, coordination ou subordination ;
- les phrases de type déclaratif, interrogatif, exclamatif, impératif, de forme affirmative ou négative ;
- tournure active et tournure passive (passage de l'une à l'autre) ;
- consolidation de la ponctuation.

▼ Les classes de mots

- Le nom ;
- le verbe ;
- les principaux déterminants du nom (articles, déterminants possessifs et démonstratifs) ;
- l'adjectif qualificatif ;
- les pronoms personnels, indéfinis, relatifs, démonstratifs ;
- les prépositions ;
- les adverbes.

▼ Les principales fonctions

- Sujet ;
- attribut ;
- épithète ;
- compléments du verbe (d'objet direct, circonstanciels de temps et de lieu) ;
- complément du nom.

▼ La conjugaison

- Il s'agira, pour l'élève, moins d'enregistrer mécaniquement la morphologie des conjugaisons que de s'initier à l'usage des temps et des modes et d'en apprêhender progressivement la signification :
 - indicatif présent, passé composé, futur, passé simple, imparfait ; impératif présent ;
 - conditionnel présent, subjonctif présent (en cours d'acquisition à l'issue du cycle).
- Auxiliaires avoir et être, quelques verbes en *er* (du type chanter et les particularités des verbes en *ger* et *cer*), quelques verbes en *ir* (du type finir) et les verbes faire, pouvoir, aller, venir, voir, prendre.

▼ Les accords

- Sujet et verbe ; article, adjectif et nom ; accord du participe passé employé avec les auxiliaires être et avoir (accord en cours d'acquisition à l'issue du cycle).

L'orthographe lexicale et grammaticale s'acquierte à l'occasion de diverses activités de classe (par exemple la copie d'un résumé, les travaux d'expression écrite). Dans toutes ces activités d'écriture, le maître incitera l'élève à relire ses productions, à détecter et à corriger ses erreurs en effectuant les travaux d'analyse nécessaires. L'acquisition de l'orthographe requiert également des exercices spécifiques d'analyse et de contrôle dont la dictée sous ses diverses formes (dictée préparée, dictée dirigée, dictée de contrôle).

MATHÉMATIQUES

Au cycle des approfondissements, l'élève consolide et prolonge ses acquis concernant les nombres entiers et découvre de nouveaux nombres : les nombres décimaux et les fractions. Il achève de construire les techniques opératoires de la multiplication et de la soustraction et découvre celle de la division. Il approche la notion de fonction numérique, en particulier dans le cadre de situations de proportionnalité.

Dans le domaine de la géométrie, l'élève complète ses connaissances sur les objets géométriques, s'exerce aux tracés et au maniement de différents outils. Dans le domaine de la mesure, il consolide et élargit ses compétences.

Le développement des capacités à chercher, abstraire, raisonner, prouver, se poursuit, tandis que se consolident les compétences nécessaires à la poursuite de la scolarité au collège, avec lequel il convient d'assurer une bonne liaison. Pour cela, il est nécessaire de conduire une initiation à la logique et à la rigueur et de porter une attention particulière aux procédures mises en œuvre et aux méthodes de travail.

La résolution de problèmes occupe une place centrale dans l'appropriation par les élèves des connaissances mathématiques. La plupart des notions, dans les domaines numérique, géométrique ou encore dans celui de la mesure, peuvent être élaborées par les élèves comme outils pertinents pour résoudre des problèmes nouveaux, avant d'être étudiées pour elles-mêmes et réinvesties dans d'autres situations. Il ne faut jamais perdre de vue que toute nouvelle notion ou technique se construit sur des acquisitions antérieures et sur les expériences dont disposent les élèves.

Par ailleurs, des activités sont proposées pour mettre en place développer des compétences spécifiques, d'ordre méthodologique, utiles pour résoudre des problèmes.

es activités relatives à la résolution de problèmes portent sur :
de véritables problèmes de recherche, pour lesquels l'élève ne
s'oppose pas de démarche préalablement explorée ;
des problèmes destinés à permettre l'utilisation des acquis anté-
ieurs dans des situations d'application et de réinvestissement ;
des problèmes destinés à permettre l'utilisation conjointe de
plusieurs connaissances dans des situations plus complexes.

Un même problème, suivant le moment où on le propose, suivant
les connaissances des élèves à qui on le destine et suivant la ges-
tion qui en est faite, peut relever de l'une ou l'autre des catégo-
ries précédentes.

Nombres et calcul

✓ Nombres naturels :
numération décimale (interprétation de l'écriture chiffrée d'un
nombre) ;
ordre sur les naturels (utilisation des signes < et >) ;
relations arithmétiques entre les nombres (double, moitié,
... pour des nombres simples ; multiples de 2, de 5 et
de 10) ;
techniques opératoires de la soustraction, de la multiplication,
de la division euclidienne ;

- pratique du calcul exact ou approché en utilisant :
 - les techniques opératoires,
 - le calcul réfléchi (mentalement ou avec l'aide de l'écrit),
 - la calculatrice dans les situations où son usage s'avère per-
tinent,
 - l'ordre de grandeur (encadrement, valeur approchée) ;
- problèmes relevant de l'addition, la soustraction, la multipli-
cation, la division euclidienne.
 - ▼ Fractions simples : écriture, comparaison de fractions de
même dénominateur.
 - ▼ Nombres décimaux :
 - écriture à virgule, écriture fractionnaire, passage d'une écri-
ture à l'autre ;
 - ordre sur les décimaux (comparaison, encadrement) ;
 - pratique du calcul exact ou approché en utilisant :
 - les techniques opératoires (addition, soustraction ; multipli-
cation et division d'un décimal par un entier) ;
 - le calcul réfléchi (mentalement ou avec l'aide de l'écrit) ;
 - la calculatrice dans les situations où son usage s'avère pertinent ;
 - l'ordre de grandeur (encadrement, valeur approchée) ;
 - problèmes relevant de l'addition et de la soustraction, de la
multiplication et de la division d'un décimal par un entier, de la
division décimale de deux entiers.

▼ Première approche de la proportionnalité :

- reconnaissance de situations de proportionnalité dans des cas simples (échelles, pourcentages) ;
- utilisation de tableaux, diagrammes, graphiques.

Géométrie

- À partir d'un travail sur des solides et des surfaces divers (reproduction, description, représentation, construction), notions de :
 - face, sommet, arête ;
 - côté, segment, milieu, ligne droite, angle ;
 - perpendiculaire, parallèle.
- Connaissance de quelques objets géométriques usuels (cube, parallélépipède rectangle, sphère, carré, rectangle, losange, triangle, cercle, disque).
- Actions sur des figures planes : mise au point de techniques de reproduction, construction et transformation (symétrie axiale, agrandissement, réduction).
- Tracés géométriques à l'aide d'instruments (papier calque, règle, équerre, compas, gabarit pour les angles), en particulier tracé de parallèles et de perpendiculaires.
- Représentation plane d'objets de l'espace ; patrons.
- Repérage dans le plan.

Mesure

- Mesure de diverses grandeurs : longueur, masse, durée, volume (en litres).
- Distinction entre périmètre et aire.
- Comparaison de deux angles, reproduction d'un angle donné.
- Unité de mesure :
 - pour les longueurs et les masses, unités du système métrique ;
 - pour les aires et volumes : cm^2 , dm^2 , m^2 , km^2 ; cl, dl, l ;
 - pour les durées, unités usuelles et relations entre ces unités.
- Ordre de grandeur pour longueur, masse, aire, volume, durée ; choix de l'unité appropriée.
- Périmètre d'un polygone, d'un cercle.
- Aire d'un rectangle.
- Utilisation d'un recueil de formules simples.
- Conversions d'unités :
 - entre unités usuelles de longueur ; de masse ;
 - entre unités légales et usuelles (entre hectare et m^2).

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

L'analyse du monde met progressivement en œuvre des connaissances appartenant à des domaines relevant de disciplines scientifiques distinctes et portant sur des objets et des situations plus complexes.

L'élève, par la mise en œuvre de certains aspects de la démarche scientifique, apprend à formuler des questions, à proposer des solutions raisonnées à partir d'observations, de mesures, de mises en relation de données et d'exploitation de documents. De même, par la mise en œuvre de la démarche technologique, il apprend à concevoir, fabriquer et transformer selon une progression raisonnée. Il acquiert quelques compétences élémentaires en informatique.

Il utilise pour ces travaux divers modes de communication et de représentation (écrits, dessins, schémas, graphiques...).

Le maître veillera, chaque fois que cela est possible, à ce que ces activités soient aussi, dans les domaines de la langue et des mathématiques, le support de nouveaux apprentissages ou d'un réinvestissement des compétences acquises.

Ces activités aident l'élève à se donner les moyens d'organiser peu à peu, à partir de situations choisies dans son environnement immédiat, un ensemble de connaissances et de compétences qui lui permettront de comprendre progressivement le monde dans lequel il vit et d'agir sur lui.

Unité et diversité du monde vivant

- Le développement d'un être vivant (végétal ou animal) : naissance, croissance, âge adulte, vieillissement, mort.
- Les divers modes de reproduction animale ; la sexualité et la reproduction des humains.
- L'approche écologique à partir de l'environnement proche : rôle et place des êtres vivants, notions de chaînes et de réseaux alimentaires.
- Des traces de l'évolution des êtres vivants : quelques fossiles typiques.

Le corps humain et l'éducation à la santé

- Les mouvements corporels dans le sport et le travail.
- Les fonctions de nutrition.
- Conséquences à court et à long terme de notre hygiène (actions bénéfiques ou nocives de nos comportements).
- Principes simples de secourisme.

Le ciel et la Terre

- Le mouvement apparent du Soleil ; la rotation de la Terre sur elle-même ; les points cardinaux et l'utilisation de la boussole ; le système solaire et l'Univers : l'aventure spatiale.
- Lumière et ombre.
- Mesure du temps : unités de mesure, principe de quelques méthodes de mesure (clepsydre, cadran solaire, appareils mécaniques, utilisation d'appareils électroniques).
- Séismes et éruptions volcaniques.

La matière et l'énergie

- L'eau : ébullition et évaporation, congélation ; le cycle de l'eau dans la nature. État liquide, état gazeux, état solide.
- Exemples de mélanges et de solutions réalisables en classe.
- La qualité de l'air et de l'eau.
- Exemples simples de source et de production d'énergie ; consommation et économie d'énergie.

Objets et réalisations technologiques

- Montages électriques :
 - réalisation de circuits électriques simples alimentés uniquement à l'aide de piles ; rôle de la pile ; ses deux pôles ;
 - principes élémentaires de sécurité des personnes et des biens dans l'utilisation de l'électricité.

- Mécanismes :
 - leviers et balances : réalisation de l'équilibre ;
 - objets mécaniques et électromécaniques ; transmission et transformation de mouvements.
- Objets et produits :
 - montage et démontage d'objets techniques simples ;
 - réalisations technologiques d'objets usuels ou de maquettes.

Informatique

- Quelques utilisations de l'informatique à l'école et dans l'environnement quotidien.
- Utilisation raisonnée d'un ordinateur et de quelques logiciels (traitement de texte, tableur et logiciels spécifiques à l'école primaire) dans le cadre de l'enseignement des champs disciplinaires ; approche des principales fonctions des micro-ordinateurs (mémorisation, traitement de l'information, communication).

comprendre le monde contemporain et agir sur lui en personne et responsable, être présent et actif au sein de la cité, exigeant la connaissance de ce monde dans sa diversité et son évolution. L'histoire et la géographie qui, évoquant la vie des hommes, démontrent les relations de cause à effet simplistes, apportent cette compétence.

Après avoir, dans les deux premiers cycles de l'école, commencé à prendre des repères dans le temps et l'espace et tout en continuant de consolider ce qu'il a ainsi commencé à acquérir, l'élève peut dèsormais les deux disciplines à partir de l'exemple français qu'il situe dans un ensemble européen et mondial.

Il fait grâce à des démarches où se croisent des activités simples, mais réelles, de recherche et grâce à l'acquisition plus systématique de connaissances organisées. Sans prétendre à un vain encyclopédisme, il acquiert ainsi – et cela parfois en faisant appel à d'autres disciplines, mathématiques en particulier – les jalons et les repères qui permettent d'établir la succession chronologique et l'organisation de l'espace. Par la lecture et l'élaboration de textes courts, par l'utilisation d'une syntaxe correcte et d'un vocabulaire précis, il fait ainsi de cette étude un important moment de l'expression écrite et orale.

Histoire

Étude des grandes périodes de l'histoire de France situées dans l'évolution européenne et mondiale

Tout au long du cycle, l'élève apprend à situer les grandes périodes de l'histoire et à les caractériser. On s'appuiera le plus souvent possible sur des personnages, des grandes dates, des lieux symboliques constitutifs d'une culture et d'une conscience nationale (ces éléments sont indiqués à la fin du programme de chaque période). On ne négligera pas les sources culturelles de notre civilisation, évoquées à travers quelques grandes fresques significatives : l'Égypte et les pyramides, la Grèce et ses temples, Rome et la légende de Romulus et Remus...

Un regard sur la durée et sur les signes du passé

À partir des repères dans le temps fixés dans le cycle précédent, des démarches adoptées pour les établir et de quelques documents accessibles, construction d'une chronologie simple destinée à faire percevoir les premiers jalons de l'histoire.

Des origines aux débuts du moyen âge

- Les temps préhistoriques.
- La Gaule et la romanisation.

- La christianisation.
- Les grandes invasions.

L'homme de Tautavel, il y a près de 500 000 ans ; Lascaux, il y a près de 20 000 ans ; Jules César et Vercingétorix, Alésia : 52 avant Jésus-Christ ; Clovis (496).

Le moyen âge

- Charlemagne et l'empire carolingien.
- Le temps des châteaux et des cathédrales. La vie dans les campagnes et l'essor urbain.
- L'affirmation du pouvoir royal et la formation du royaume de France.

Couronnement de Charlemagne en l'an 800 ; Hugues Capet, roi de France : 987 ; Saint Louis ; Jeanne d'Arc († 1431).

Les temps modernes et la Révolution

- Les grandes découvertes ; la Renaissance ; les guerres de religion.
- Louis XIV (1643-1715) et la monarchie absolue ; la société française et l'art classique.
- La Révolution française et l'Empire.

Christophe Colomb en Amérique : 1492 ; Jacques Cartier ; François Ier ; Marignan : 1515 ; les châteaux de la Loire ; Léonard de Vinci ; Henri IV ; Colbert ; Molière ; Versailles ; Prise de la Bastille : 14 juillet 1789 ; proclamation de la République : 22 septembre 1792 ; Napoléon, empereur des Français : 1804.

Le XIX^e siècle (1815-1914) : la France dans une Europe dominante

- Les progrès scientifiques, la révolution industrielle, les transformations sociales.
- La construction de la République et les difficiles progrès de la démocratie.
- La France dans le monde.

Exposition universelle de 1889 et la tour Eiffel ; Pasteur ; et Marie Curie ;

Victor Hugo ; Jules Ferry ; loi interdisant le travail des enfants de moins de 8 ans : 1841 ; le suffrage universel : 1848 ; l'école laïque, gratuite et obligatoire : 1882.

Le XX^e siècle (1914-19..) : la France dans un monde bouleversé

- La France dans les deux guerres mondiales : 1914-1918

9-1945 (occupation et libération de la France, la Résistance).
es transformations technologiques et sociales au cours du
e siècle.

la France dans le monde et la construction européenne.

Verdun ; l'armistice de la Grande Guerre : 11 novembre 1918 ;
l'appel du 18 juin 1940 ; le général de Gaulle ; Jean Moulin ; fin de la
Seconde Guerre mondiale en Europe : 8 mai 1945 ; la chute du mur
de Berlin.

Géographie

ut au long du cycle, l'élève apprend à connaître la France et à
situer dans l'ensemble européen et mondial. Par la carte, le cro-
s et l'usage d'un vocabulaire géographique simple et précis, il
prend à localiser les grands ensembles du monde, de l'Europe
de France métropolitaine et d'outre-mer, à lire les principaux
paysages français et à décrire les activités des hommes qui les
occupent.

Un regard sur le monde

Commercer les principaux ensembles du globe, de l'Europe et de la
France et les localiser en utilisant des cartes à différentes échelles.

● Le globe :

- continents et océans,
- zones climatiques,
- répartition de la population,
- principaux États,
- pays riches et pays pauvres.

● L'Europe :

- dimensions,
- grands ensembles régionaux,
- principaux pays,
- l'Union européenne.

● La France :

- dimensions, grands ensembles naturels et régionaux,
- les régions, les départements, les grandes villes.

Les paysages français

Lire des images et les décrire à l'aide d'un vocabulaire géogra-
phique approprié.

- Les grands types de paysages : montagnes, plaines, littoraux
(éléments naturels, aménagements et équipements).
- Les lieux de vie : milieux ruraux et urbains.

Le travail des hommes et l'organisation de l'espace français

Poser la question de l'aménagement et de l'environnement dans une première démarche d'analyse géographique.

- Quelques grands aspects de l'activité des hommes : exemple d'une exploitation agricole, d'une usine, d'un centre commercial ou d'un centre de loisirs... (nature de l'activité, infrastructures, personnels, voies de communication, marchés, impact sur l'environnement).

La diversité des régions françaises et leur aménagement

Mettre en évidence les grands contrastes de l'occupation de l'espace.

- Les ensembles français et leur répartition : carte physique, carte de la population, cartes de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme.
- Étude de la région où vit l'élève et comparaison avec d'autres régions.

La France en Europe

Situer la France en Europe, montrer son intégration dans l'Union européenne.

- La carte de l'Europe : l'Union européenne, les États européens.

- La population en France et en Europe : les grands foyers de peuplement.
- Les grandes voies de communication.

La place de la France dans le monde

Situer la France dans le monde, mettre en évidence les relations d'interdépendance.

- Position démographique ; rôle économique ; la francophonie.

ÉDUCATION CIVIQUE

L'éducation civique n'est pas une discipline à enseigner en tant que telle, isolément, mais ses principes fondamentaux, appréhendés à partir de l'analyse de faits de la vie quotidienne, doivent imprégner toutes les activités de l'école.

L'enfant prend conscience de la responsabilité de chacun dans la société. Il réfléchit sur les valeurs relatives à la personne et sur les normes de la vie en commun ; il acquiert peu à peu de celles-ci une pratique raisonnée. Il apprend comment cherchent à se mettre en œuvre les principes et les institutions de la démocratie au sein de la République française, dans l'Europe qui se construit et dans l'ensemble du monde.

De l'école à la société : vers une citoyenneté responsable

Respect de soi

Sens de la vérité, de l'honnêteté, du courage.

Sens de la justice.

Sens de l'effort et du travail bien fait, ordonné et réfléchi.

Respect de l'autre

Sens de la dignité de la personne humaine, respect de l'intégrité physique.

Respect de la liberté de conscience.

Respect des règles de politesse.

Accueil et respect des personnes malades et handicapées.

Le devoir de responsabilité

Sens du débat démocratique : écoute et respect de la parole de l'autre.

Sens du travail en équipe.

Sens de la responsabilité personnelle et collective face aux problèmes liés :

aux droits de l'homme et aux atteintes qu'ils subissent (en particulier discrimination et violence) ;

- à l'environnement et aux atteintes qu'on lui porte ;
- aux ressources individuelles, collectives et sociales et à leur caractère limité ;
- à la santé et à la protection qu'on lui doit.

La vie civique dans la société

- Dignité et droits de la personne humaine :
 - la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* (1789).
- Les institutions de la République :
 - la République, ses symboles et sa devise ;
 - le président de la République ; son élection au suffrage universel ;
 - les parlementaires ; l'élaboration et le rôle de la loi ;
 - la justice ;
 - les élus locaux, en particulier le maire de la commune ;
 - un exemple de service public.
- La vie démocratique :
 - la protection des personnes et leur sécurité : la police, la gendarmerie, les pompiers ;
 - la protection sociale et la solidarité ;
 - la sécurité routière ; la sécurité domestique ;

- la protection du patrimoine commun naturel et culturel ;
- la liberté d'expression et d'information (les médias, la publicité...).

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Composante essentielle de la formation générale, l'éducation artistique a un rôle important au cycle des approfondissements où les disciplines s'affirment. Ainsi, les élèves peuvent montrer un goût ou une compétence particulière dans tel ou tel domaine artistique, qu'il est bon d'encourager sans toutefois négliger les autres domaines.

Parce qu'elle accueille des enfants de toute origine et de tout milieu social, l'école se doit de remplir pleinement son rôle de formation culturelle. C'est au maître qu'il appartient d'assurer la mise en cohérence des informations multiples que l'élève recueille dans l'école et hors de l'école.

Deux disciplines artistiques sont obligatoirement enseignées : la musique et les arts plastiques. En outre, sont proposés ici, à titre d'exemples d'ouverture à d'autres domaines artistiques : le théâtre et l'expression dramatique, la danse, les images.

L'éducation musicale

Par l'alternance et l'interaction entre écoute, production et invention, les élèves peuvent s'exprimer, développer leurs compétences, améliorer leurs productions et les comparer avec celles des autres, émettre des avis argumentés, développer leur sensibilité musicale, leur imagination créatrice et vivre des démarches qui rejoignent celles du musicien.

Activités vocales

- Constitution d'un répertoire de chants à une et plusieurs voix dans divers styles et époques, canons, chansons simples en langue étrangère..., avec accompagnement vocal ou instrumental ; invention d'un autre texte sur un air connu ou l'inverse.
- Travail de la voix : respiration, recherche de souplesse (dans toute l'étendue de la voix), timbre, jeux vocaux (d'imitation, de création).

Activités corporelles et instrumentales

- Activités dansées recherchant une plus grande aisance corporelle.
- Différenciation entre la régularité (pulsations) et les rythmes de base.
- Exploration de matériaux sonores actuels, jeux collectifs (accompagnement de chansons, création de séquences sonores).
- Affinement des gestes dans le jeu instrumental, travail rythmique précis.

vention de musiques, jeux instrumentaux (en dialogue, en groupe).

Activités d'écoute

écoute et reproduction de musiques ou fragments musicaux : cher la perception auditive, développer l'écoute analytique, mémoriser.

assage d'une réalisation sonore à une représentation graphique et inversement (recherche de codages de plus en plus précis), approche de la notation usuelle, découverte de partitions avec des notations diverses (anciennes, contemporaines, édictées par des enfants), élaboration collective de partitions.

Les arts plastiques

Les arts plastiques impliquent à la fois invention et réalisation. Observation d'œuvres d'art aidera l'élève à choisir sa propre conduite de création, qui se nourrira des apports d'une curiosité sollicitée en permanence.

Pratique des arts plastiques

Enrichissement du musée de la classe et du « musée per-

sonnel ». Collection d'objets et d'images en fonction de leurs qualités esthétiques et de leur dimension affective.

- Expérimentation d'opérations plastiques simples sur des images, des objets, des matières, exploitation en fonction d'effets à produire...
- Utilisation d'un ensemble de moyens : dessin (crayon, craie d'art, fusain, feutre, pastel...), peinture, collage, photographie, modelage, sculpture, assemblage...
- Représentations diverses d'un objet, d'un personnage... Utilisation de séquences d'images ou de dessins pour raconter une histoire, un événement... Présentation et affichage de documents en fonction d'une recherche, d'un travail en cours...

Apport culturel

- Enrichissement de l'imaginaire.
- Mise en relation et comparaison d'œuvres de diverses époques.
- Approche de démarches d'artistes.
- Visites de musées et de galeries d'art, d'ateliers d'artistes.

Prise en compte des résultats

- Valorisation des réalisations : présentation, exposition.
- Définition de critères d'appréciation des productions.

Exemples d'ouverture à d'autres domaines artistiques

Le théâtre et l'expression dramatique

Les activités pratiquées au cours des cycles précédents seront développées.

Au cycle des approfondissements, les élèves peuvent utiliser les règles et conventions du jeu théâtral qu'ils ont découvertes. Ils peuvent prendre appui sur des récits ou sur de courts textes théâtraux, en inventer eux-mêmes pour s'engager dans des réalisations simples.

Pour bien prendre en compte la dimension de l'élève-spectateur, il convient de construire pour lui une culture théâtrale effective à partir de spectacles, de documents divers (livres, diapositives...), sans oublier que le théâtre n'existe que dans un échange vivant qu'aucun média ne saurait remplacer.

La danse

Au cycle des approfondissements, il convient de continuer les activités déjà pratiquées.

L'élève a plus d'aisance corporelle et maîtrise mieux l'expression de ses émotions. Il peut nuancer la qualité de son mouvement, moduler et combiner les paramètres espace, temps,

énergie, organiser et construire sa danse en relation avec l'intention originale. Il devient capable d'y intégrer les propositions des autres, de choisir des musiques et des éléments chorégraphie en relation avec un projet collectif.

On peut l'engager à proposer des moments de danse plus complexes, en veillant au maintien de sa motivation jusqu'à réalisation du projet.

Il se constitue progressivement une culture chorégraphique incluant tous les genres de danses.

Les images

En poursuivant au cycle des approfondissements les objectifs indiqués précédemment, il s'agit de donner aux élèves la capacité de mieux comprendre la construction de l'espace et du temps, de développer des outils d'analyse, d'exercer leur esprit critique en liaison avec les autres domaines disciplinaires.

Le travail sur l'image sera enrichi d'une dimension historique de la notion de patrimoine.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Au cycle des approfondissements, l'éducation physique et sportive contribue au développement des enfants et à l'équilibre de ses rythmes de vie. Elle conduit l'enfant, par une pratique régulière, à :

- acquérir des habiletés identifiables, donnant accès aux activités physiques, sportives et d'expression ;
- utiliser les ressources mises en œuvre pour organiser sa vie physique ;
- constituer des savoirs contribuant à mettre en œuvre des principes de sécurité individuelle et collective et, d'une façon générale, à préserver sa santé.

À la fin du cycle, l'élève sera capable :

- de manifester une plus grande aisance dans ses actions, par affinement des habiletés acquises antérieurement ;
- d'utiliser ses savoirs et connaissances de manière efficace dans la pratique d'activités physiques, sportives et d'expression ;
- de participer à des activités collectives en y tenant des rôles différents et en respectant les règles ;
- de s'inscrire dans un projet individuel ou collectif visant à la meilleure performance et d'apprécier son niveau de pratique.

Les activités

Les activités qui l'aideront à acquérir les compétences visées seront choisies dans différents domaines d'action.

- Les activités athlétiques où la performance est mesurable peuvent faire l'objet d'apprentissages de type technique ; elles se prêtent à l'utilisation des notions de vitesse, de rythme, d'accélération, de trajectoire, d'intensité, de durée...
- Les activités de type gymnique, au sol, aux agrès ou faisant appel à des matériels individuels (patins, planche à roulettes, etc.) permettent d'acquérir la maîtrise du risque et une certaine aisance corporelle.
- Les activités d'expression comme la danse, la gymnastique rythmique et sportive conduisent à un affinement des perceptions et des sensations par la maîtrise de l'espace, des déplacements et du rythme et permettent la communication avec autrui.
- Les activités d'opposition à deux, dans les actions de contact ou à distance par l'intermédiaire d'un engin, telles que les sports de combat, les sports de raquette (tennis, tennis de table, badminton) aident l'élève à développer des stratégies et à anticiper les réponses de l'adversaire.

- Les activités collectives avec balle ou ballon requièrent, au-delà de la construction d'habiletés spécifiques, la construction d'un projet commun et l'organisation d'actions selon des règles et des stratégies adaptées.
- Les activités de pleine nature selon les possibilités (ski, escalade, voile, vélo tout terrain) sollicitent la coordination des actions, l'anticipation, l'adaptation aux éléments de variation du milieu ; elles permettent d'apprécier le risque, d'utiliser des repères dans l'espace et dans le temps.
- Les pratiques liées à la natation sont poursuivies. L'efficacité dans les comportements, la sécurité dans les pratiques, le contrôle de soi, la lucidité dans l'observation trouveront, dans les activités de tous ces domaines d'action, les

moyens de leur développement. L'élève apprendra, en toute occasion favorable organisée par le maître :

- à se maîtriser,
- à utiliser ses ressources et à gérer ses efforts,
- à contrôler les risques qu'il prend et ceux qu'il fait prendre,
- à aider les autres à résoudre les difficultés liées aux tâches d'apprentissage.

Le maître veillera, chaque fois que l'occasion s'en présentera, et plus particulièrement dans les explications qu'il est conduit à donner, à rapprocher les activités de l'éducation physique des notions acquises dans les autres disciplines (biologie, géographie, éducation artistique...), le mouvement pouvant constituer un support privilégié pour la construction de certaines notions.

Compétences à acquérir
au cours de chaque cycle

Ce texte est un outil à la disposition des équipes d'enseignants, destiné à faciliter la mise en œuvre de l'organisation en cycles de l'école primaire.

La liste de compétences ci-dessous ne se substitue pas aux programmes qui constituent la référence de base des maîtres, particulièrement pour ce qui concerne les contenus de l'enseignement que les enfants doivent acquérir. Elle les précise et les intègre dans l'organisation fonctionnelle de l'école primaire en cycles pédagogiques pluriannuels.

Même si des exemples précis d'activités ou de démarches sont parfois donnés pour illustrer le propos et mieux en définir le champ, il ne s'agit pas d'un guide pédagogique induisant une méthode ou des démarches particulières. Ces dernières restent de la responsabilité des maîtres qui doivent cependant veiller à assurer une véritable continuité des méthodes d'apprentissage.

Dans ce texte, trois types de compétences sont distingués :

- des compétences transversales, relatives aux attitudes de l'enfant, à la construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps et aux acquisitions méthodologiques ;
- des compétences dans le domaine de la maîtrise de la langue ;
- des compétences relatives aux différentes disciplines qui recouvrent à la fois des savoirs et des méthodes propres à chacun des grands domaines.

Compétences transversales

Dans un milieu différent du milieu familial, l'enfant continue de construire sa personnalité et découvre la vie collective :

- il affirme son autonomie dans l'espace par rapport aux objets, aux personnes ; il connaît son corps, adapte ses comportements à l'activité exercée et manifeste de l'aisance corporelle ;
- il adapte son comportement dans une situation où il n'est pas seul ; il coopère, établit des relations de plus en plus nombreuses, reconnaît l'autre, l'écoute et le respecte ;
- il comprend et respecte le rythme et les règles de la vie collective, y compris ses contraintes et il comprend des jeux à règle et y participe ;

CYCLE 2**CYCLE 2****CYCLE 2****CYCLE 2**

L'enfant a découvert au cycle des apprentissages premiers un univers différent de celui du milieu familial ; la confrontation avec d'autres enfants et d'autres adultes l'a amené à acquérir un certain nombre de comportements qui ont fait l'objet de précisions antérieures. Il convient, au cycle des apprentissages fondamentaux, de renforcer ces comportements qui seront acquis à l'issue de ce cycle. C'est ainsi qu'il pourra :

- écouter les autres et le maître ;
- prendre la parole à bon escient ;
- respecter les règles de vie au sein de la classe, y compris celles liées aux contraintes de certaines activités.

L'enfant identifie divers aspects de

CYCLE 3**CYCLE 3****CYCLE 3****CYCLE 3**

L'horizon de l'enfant s'élargit à d'autres civilisations, d'autres cultures ; il découvre d'autres modes de vie ; il prend conscience de sa dimension de citoyen et des grands éléments de la vie démocratique.

Il connaît et exerce des responsabilités personnelles et peut énoncer des règles.

Il peut identifier quelques grands problèmes du monde (les guerres, la faim, la santé, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les droits des enfants...) et manifester une sensibilité à leur égard.

Il affirme ses choix et ses goûts esthétiques ; il peut les expliciter, les faire partager ; il développe sa créativité.

- il imagine et crée des histoires, des situations, des jeux, des objets ; il commence à différencier le réel de l'**imaginaire** ;
- il est sensible à des valeurs esthétiques et exprime ses préférences, y compris dans des productions.

L'élève sera capable de comprendre et respecter, à l'école et hors de l'école, les règles de vie qu'auront développées l'éducation à l'environnement, l'éducation à la santé ainsi que l'éducation à la consommation et à la sécurité.

son patrimoine ; il connaît l'existence d'autres civilisations et d'autres cultures.

Il enrichit ses références artistiques ; il développe son sens esthétique et manifeste son besoin de créer.

L'élève sera capable de comprendre et respecter, à l'école et hors de l'école, les règles de vie qu'auront développées l'éducation à l'environnement, l'éducation à la santé ainsi que l'éducation à la consommation et à la sécurité. Ces domaines, qui ne sauraient être érigés en disciplines, sont abordés dans le cadre de l'ensemble des activités de la classe.

Il se montre inventif, curieux de toutes formes d'arts, tels que le cinéma et la photographie, l'architecture, la danse, le théâtre et l'expression dramatique.

L'élève sera capable de comprendre et respecter, à l'école et hors de l'école, les règles de vie qu'auront développées l'éducation à l'environnement, l'éducation à la santé ainsi que l'éducation à la consommation et à la sécurité. Ces domaines, qui ne sauraient être érigés en disciplines, sont abordés dans le cadre de l'ensemble des champs disciplinaires.

L'enfant s'intéresse aux questions concernant les hommes, les animaux, les plantes, le cycle de la vie, les phénomènes naturels, des objets techniques (pourquoi, comment ça marche ?).

Il est capable, à l'occasion des activités qui lui sont propres, d'observer, d'interroger, de verbaliser ce qu'il comprend, ou de le traduire par un dessin, une ébauche de schéma ou de report de résultats.

Il prend conscience du pouvoir que donne le savoir et il a envie d'entrer dans les processus d'apprentissages correspondants (reconnaître le titre d'une émission de télévision dans un programme, reconnaître le numéro de son autobus...).

Dans le cycle des apprentissages premiers, l'enfant a découvert le pouvoir que confèrent les apprentissages et la satisfaction qui en découle.

Au cycle des apprentissages fondamentaux, des situations de recherche et de réflexion liées aux activités de la classe le conduiront à :

- émettre des suppositions ;
- faire des choix et les expliquer ;
- contrôler ses réponses par rapport au projet et aux données initiales.

Au cycle des apprentissages fondamentaux, l'élève a été amené, dans des situations de recherche et de réflexion, à émettre des hypothèses, faire des choix, contrôler ses réponses. Ces compétences doivent être développées au cycle des approfondissements par le choix de situations variées et plus complexes.

L'élève doit commencer à traduire ou interpréter quelques situations, ce qui le conduit progressivement à l'abstraction.

Par exemple :

- pouvoir dégager une règle simple d'orthographe ou de grammaire ;
- savoir repérer et représenter les éléments significatifs d'une situation.

Il accepte des activités contraintes pour acquérir des savoirs nouveaux.

Il commence à argumenter pour justifier un avis.

Construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps

CYCLE 1 CYCLE 1 CYCLE 1 CYCLE 1 CYCLE 1

Au cours d'explorations d'espaces de plus en plus étendus et nombreux, dans des durées diversifiées, l'enfant :

- se situe dans un espace donné (classe, cour, rues, quartier...);
- sait parcourir un itinéraire simple ;
- se donne des repères et les code ;
- se situe dans le temps proche (le temps présent, la journée, la semaine), et commence à repérer des déroulements chronologiques différents ;
- situe les événements de la vie quotidienne les uns par rapport aux autres, qu'ils se produisent, soit dans un même temps et dans des lieux différents, soit dans un même lieu et dans des temps différents ;
- exprime le temps et l'espace (temps des verbes, adverbes, vocabulaire approprié...).

CYCLE 2 CYCLE 2 CYCLE 2 CYCLE 2 CYCLE 2

L'enfant repère et traduit les notions d'espace et de temps qu'il a commencé à rencontrer au cours du cycle des apprentissages premiers :

- il se situe dans le passé et le futur proches, et progressivement, par rapport à un passé et à un futur plus lointains ;
- il connaît différents calendriers qui organisent et rythment l'année (année civile, année scolaire, cycle des saisons...);
- il commence à réaliser des représentations simples de l'espace familier, puis d'un espace plus abstrait, éloigné d'une expérimentation concrète ; il peut s'y situer.

Ces concepts fondamentaux d'espace et de temps se construisent dans toutes les activités pratiquées à l'école primaire.

CYCLE 3 CYCLE 3 CYCLE 3 CYCLE 3 CYCLE 3

Au cours de ce cycle, l'enfant doit s'entraîner à passer de l'espace et du temps « vécus » à l'espace et au temps « pensés ».

Il peut mettre les deux concepts en relation (exemple : temps mis pour parcourir une distance donnée).

Il commence à :

- organiser son temps ;
- comparer la représentation, à des échelles différentes, d'une même réalité ; passer d'une échelle à l'autre, passer d'une représentation à une autre ;
- distinguer le temps linéaire (chronologie) du temps cyclique (journées, mois, saisons, années).

Ces concepts fondamentaux d'espace et de temps se construisent dans toutes les activités pratiquées à l'école primaire.

L'enfant utilise sa mémoire à partir de situations familières.

Il s'exerce à retenir comptines, textes, histoires, chansons, poèmes, enchaînements...

CYCLE 2
Comme au cycle des apprentissages premiers, l'élève exerce de façon permanente sa mémoire.

Par exemple, il sera capable de mémoriser :

- des textes courts, notamment des poèmes, des chansons, des mélodies... ;
- la graphie des mots d'usage courant et quelques tables de multiplication (notamment par 2 et 5).

CYCLE 3
L'élève doit pouvoir mobiliser, lorsque la situation le nécessite, les connaissances de base qu'il aura mémorisées.

Il est donc nécessaire que ses capacités de mémorisation soient développées.

C'est ainsi, par exemple, qu'il devra être capable de retenir aussi bien un poème que des termes de vocabulaire ou des résultats significatifs.

Au cours du cycle des apprentissages premiers, l'enfant apprend à fixer son attention, à observer, à se concentrer sur une tâche.

Il commence à pouvoir soutenir un effort, à rechercher le soin et la qualité de présentation d'un travail (dessin, écrit...) ; il respecte, en particulier, l'organisation de la classe et des ateliers.

Il est possible de lui demander d'élaborer un projet individuel et de le mener à terme (construire une maquette, faire un album...) et de prévoir les tâches, les outils, les techniques, les matériaux.

De la même manière, il doit pouvoir participer à un projet dont il connaît l'objet.

Il doit commencer à maîtriser des connaissances par l'entraînement scolaire : identifier, analyser et corriger ses erreurs avec l'aide de l'adulte.

Au cycle des apprentissages premiers, l'élève a acquis de premières méthodes de travail. Il convient, au cycle des apprentissages fondamentaux, de poursuivre cette initiation en l'assortissant d'un effort de rigueur tout particulier.

C'est ainsi qu'à l'issue de ce cycle l'élève sera capable :

- de mener un travail à son terme ;
- d'appliquer les consignes de disposition d'un travail écrit (soin, présentation, mise en page, illustrations...) ;
- de remettre un travail présenté avec soin et rigueur et d'en éprouver de la satisfaction.

L'élève devra avoir acquis les méthodes de travail qui lui seront nécessaires pour sa scolarité ultérieure :

- savoir organiser son travail personnel (apprendre une leçon, préparer un exposé, organiser ses documents et ses outils de travail...) ;
- savoir organiser son travail dans le temps (utiliser un cahier de textes) ;
- savoir présenter son travail avec rigueur, clarté et précision. Le soin apporté à la réalisation des travaux écrits est important, tant pour l'intérêt que l'élève porte à son travail que pour la mémorisation et pour la compréhension, dans la perspective de la réussite au collège.

L'enfant identifie les informations données par ses sens.

Il discerne des analogies, des différences (formes, couleurs, grandeurs, sons, bruits isolés ou dans un ensemble...).

Il comprend et exécute une consigne.

CYCLE 2

CYCLE 2

CYCLE 2

CYCLE 2

L'enfant élargit le champ de ses sources d'information.

Il doit être capable de rechercher des informations pertinentes non seulement à l'oral (interroger des personnes ressources), mais aussi dans certains écrits dont on lui dévoilera progressivement les codes d'élaboration.

Par exemple :

- utiliser un tableau à double entrée, lire un plan simple, exploiter une documentation touristique... ;
- utiliser un mode d'emploi, une notice, un manuel.

Il doit pouvoir restituer et réorganiser les informations qu'il a réunies.

L'élève doit, par son travail personnel ou en groupe, être capable de rechercher une information.

Par exemple :

- savoir consulter et utiliser un lexique, un dictionnaire, un fichier, une table des matières, un annuaire ;
 - pouvoir utiliser un appareil audiovisuel courant (magnétophone, minitel...) ;
 - savoir lire un graphique simple, un plan, une carte, un schéma, un tableau.
- Il doit être capable d'analyser ou de synthétiser l'information ainsi recueillie, notamment :
- pouvoir retrouver les étapes essentielles d'un texte ;
 - savoir sélectionner des informations utiles et les organiser logiquement ;

Par exemple :

- raconter une visite (à l'oral ou par écrit) ;
- décrire une manipulation (à l'oral ou par écrit) ;
- faire un compte rendu d'observation simple (oral, dictée à l'adulte, dessin...).

■ savoir analyser un document simple et en préciser quelques traits caractéristiques.

L'élève doit pouvoir, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, exposer l'information recueillie, argumenter, en particulier :

- être capable de communiquer ses démarches ;
- faire le compte rendu d'une lecture, d'un film documentaire et présenter un avis personnel et argumenté.

L'élève doit être capable d'utiliser l'ordinateur pour une recherche simple de documentation ou pour la mise en forme des résultats d'un travail simple (traitement de texte, graphique...).

Compétences dans le domaine de la langue

Vivre ensemble : communiquer

L'enfant doit pouvoir :

- prendre la parole et s'exprimer de manière compréhensible (notamment quant à la prononciation et à l'articulation) dans des situations diverses :
 - dialogues,
 - récits,
 - explications,
 - justifications ;
- formuler correctement des demandes ou y répondre ;
- dire et mémoriser des textes courts (comptines, poèmes...) ;
- faire comprendre à un adulte le récit d'un événement ou d'une action auxquels cet adulte n'a pas participé.

Pratique orale de la langue

L'enfant doit pouvoir :

- organiser logiquement son propos pour traduire et commenter ses actions, ses attitudes et ses productions, notamment :
 - prendre sa place dans un dialogue : écouter, oser s'exprimer, rester dans le sujet ;
 - rapporter, avec un effort pour introduire de la cohérence dans la relation, un conte, un récit, un événement vécu, un projet ;
 - retrouver les étapes essentielles d'un court récit ;
 - commenter une image, un tableau, une musique... ;
 - porter une appréciation sur un personnage ou une situation à partir d'un texte écouté ;
 - résumer une histoire écoutée, la commenter et inventer une suite ou des variantes cohérentes ;

Pratique orale de la langue

L'élève doit pouvoir :

- raconter, décrire, questionner, expliquer, justifier, argumenter en utilisant, à bon escient, les registres de langue que les situations rencontrées suggèrent ;
- dire de mémoire un texte en prose ou en vers.

- s'exprimer correctement et utiliser une syntaxe plus complète. Par exemple :
 - utiliser des prépositions,
 - recourir au conditionnel... ;
 - dire de mémoire un poème.

S'initier au monde de l'écrit

L'enfant doit pouvoir :

- identifier et savoir pourquoi on utilise différents supports d'écrits (livres, revues, journaux, dictionnaires, affiches, publicités, cartes, écrits documentaires, lettres...) ;
- reconnaître l'organisation d'une page, de la suite des pages d'un livre ;
- reconnaître certains éléments dans un texte pour en découvrir le sens ou la fonction : reconnaître le titre, repérer des graphismes particuliers (signature, sigles...) ;
- écouter et comprendre un récit, un texte documentaire simple, une règle du jeu... ;
- identifier des mots familiers (prénoms, mots usuels, jours de la semaine, mois d'anniversaire...) ;
- prendre conscience de la correspondance entre l'oral et l'écrit, isoler les mots d'une phrase simple, être capable d'identifier à l'oreille et à l'écrit des éléments simples

Lecture

Lire pour comprendre.

L'enfant, à l'issue de ce cycle, peut :

- donner, après lecture, des renseignements ponctuels sur le texte ;
- résumer sommairement un texte lu ;
- identifier les personnages d'un récit et les retrouver, quels que soient les procédés utilisés pour les désigner (noms, pronoms, surnoms, périphrases...) ;
- lire oralement en articulant correctement, avec justesse quant à l'intonation et en comprenant le sens de ce qui est lu, un texte narratif, informatif ou poétique déjà lu auparavant ;
- utiliser une bibliothèque, une bibliothèque centre documentaire (BCD), repérer et identifier les ouvrages.

Pour cela, il a besoin de :

- parvenir à la reconnaissance automatique des mots ;

Lecture

À la fin du cycle, l'élève doit avoir acquis une bonne maîtrise de la lecture, c'est-à-dire être capable de lire silencieusement, aussi bien que de lire à haute voix, de façon expressive.

À partir de textes littéraires, mais aussi d'énoncés de problèmes, de documents technologiques ou autres et après lecture silencieuse, l'élève doit pouvoir :

- agir, exécuter une consigne ;
- répondre oralement ou par écrit à des questions ;
- exprimer l'image ou l'idée qu'évoque le texte ; en restituer oralement les données essentielles en respectant son ordre.

En lecture à haute voix, il peut :

- déchiffrer un mot inconnu sans hésiter ;
- lire, en situation de communication, un texte adapté à ses possibilités, sans hésitation et sans erreur,

composant un mot (syllabes, phonèmes), les décomposer et les recomposer.

Il doit pouvoir :

- choisir dans une bibliothèque un album, un livre, une bande dessinée, s'initier à de premiers classements ;
 - participer à la réalisation d'une bibliothèque de classe en enregistrant au magnétophone lettres listes, règles de jeu, fiches de fabrication, récits, poèmes... ou en les dictant au maître.

- repérer des indices morpho-syntaxiques (les accents, l'apostrophe, la ponctuation), les usages typographiques courants (majuscules, titres, paragraphes, table des matières...).

de façon expressive, témoignant ainsi qu'il l'a compris.

En outre, savoir lire implique de pouvoir :

- adopter la modalité de lecture qui convient à la situation, au texte recherché et, notamment, savoir choisir entre lecture intégrale ou sélective ;
 - entrer dans un ouvrage en utilisant les indices externes (couverture, table des matières, illustrations...) ;
 - choisir un livre, un journal, un article dans une BCD, une bibliothèque ou une librairie, en fonction du but recherché ;
 - lire un texte long (un livre, un document important) ;
 - présenter un avis personnel et argumenté sur ce qui a été lu.

Initiation à la production de textes

L'enfant, seul ou avec les autres, doit pouvoir :

- remettre en ordre les images représentant les différents épisodes d'un récit simple ;
- commencer à produire des textes variés en les dictant au maître :
 - lettres,
 - listes,
 - règles de jeux,
 - recettes,
 - récits,
 - poèmes... ;
- élaborer une fiche (règle de jeu, recette, etc.) ou un petit livret (récit, documentaire, etc.) en assemblant des textes courts et des images qui ont été auparavant travaillés (textes lus par le maître, images commentées collectivement).

Production d'écrits

L'élève doit pouvoir :

- écrire un texte bref de quelques lignes répondant à des consignes claires :
 - court récit,
 - résumé d'un texte,
 - suite d'une histoire,
 - légende d'un dessin,
 - bulles d'une bande dessinée,
 - lettres,
 - textes prescriptifs (règles de jeux, règles de vie, modes d'emploi...);
- tenir compte des contraintes propres à chaque type d'écrit :
 - présentation (lisibilité, ponctuation...),
 - vocabulaire adéquat,
 - syntaxe (emploi de pronoms, de mots de liaison, usage des temps).

Production d'écrits

En tenant compte des contraintes orthographiques et syntaxiques, l'élève doit pouvoir :

- réinvestir dans la production d'écrits les connaissances acquises par l'étude des caractéristiques des différents types de textes rencontrés en lecture ;
- transformer un récit par changement de temps, de narrateur, de chronologie, etc. ;
- compléter un texte lacunaire ;
- reconstituer un texte ;
- construire un récit de fiction et l'écrire ;
- réécrire un texte à partir des remarques d'un ou de plusieurs lecteurs ;
- relater un événement en variant le point de vue (en relation, par exemple, avec la lecture de la presse) ; présenter son point de vue sur un événement ;

- rédiger un résumé ;
 - préparer un questionnaire ;
 - rédiger, de façon simple et organisée, un compte rendu de visite, d'expérience, de lecture, en le distinguant d'un récit ;
 - noter des informations recueillies à l'occasion de lectures ;
 - structurer un texte par sa présentation (paragraphes, graphies...), notamment par le recours à un traitement de texte.

Apprendre à parler Construire son langage

L'enfant doit pouvoir :

- nommer, dans des situations de la vie quotidienne, des objets, des actions, des sentiments... ;
- mémoriser et utiliser à bon escient, dans son contexte, un vocabulaire précis ;
- remarquer des graphies particulières ;
- en mémoriser quelques-unes ;
- remarquer des régularités (marques de pluriel...) ;
- faire varier :
 - les temps des verbes,
 - les pronoms personnels,
 - les mots de liaison permettant d'établir des relations entre deux propositions simples (et, ou, pour, mais, parce que...)
- réinvestir du vocabulaire acquis dans les diverses activités de la classe ;

Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue

Vocabulaire

L'élève doit pouvoir :

- distinguer, selon le contexte, le sens particulier d'un mot ;
- se servir d'un dictionnaire adapté à son âge ;
- reconnaître des familles de mots par leur forme.

- identifier des éléments de la langue parlée (sons...), les isoler, les reproduire (jeux de mots), les associer, les agencer (inventions de mots...).

Orthographe

L'élève doit pouvoir :

- copier un texte sans erreur ;
 - écrire sous la dictée en respectant la correspondance phonie/graphie ;
 - orthographier sans erreur les mots d'usage courant (donnés notamment par les échelles de fréquence).

Orthographe

L'élève doit pouvoir :

- copier en un temps déterminé et sans erreur un texte bref, en prose ou en vers ;
 - orthographier correctement :
 - les mots d'usage courant donnés, notamment, par les échelles de fréquence,
 - les formes usuelles des verbes mentionnés dans les programmes,
 - les principaux homonymes grammaticaux ;
 - maîtriser les règles d'accord (sujet-verbe, nom-adjectif...).

L'accord du participe passé employé avec les auxiliaires être et avoir est en cours d'acquisition (cf. programmes de 1995) ;

- savoir utiliser efficacement un fichier, un dictionnaire, des tableaux de conjugaison pour vérifier l'orthographe et se corriger.

Grammaire

L'élève doit pouvoir :

- distinguer dans la phrase simple le groupe nominal sujet du groupe verbal ;
- repérer les accords du verbe avec le sujet, de l'adjectif avec le nom, du nom avec le déterminant ;
- reconnaître et utiliser l'indicatif (présent, passé composé, futur), notamment dans les cas suivants :
 - verbes en *er* (du type chanter),
 - verbes aller, être, avoir ;
- reconnaître et employer les pronoms de conjugaison ;
- distinguer :
 - et/est,
 - a/à,
 - on/ont...

L'étude du fonctionnement de la langue, en particulier de la grammaire et de l'orthographe, permet

Grammaire

L'élève doit pouvoir :

- identifier et écrire différents types de phrases (déclarative, interrogative, impérative...) en s'appuyant sur la ponctuation, la syntaxe, le mode du verbe ;
- identifier les différents constituants d'une phrase ;
- identifier et construire les groupes syntaxiques :
 - connaître les classes de mots, notamment déterminants, prépositions, conjonctions, pronoms ;
 - connaître les règles d'accord dans le groupe nominal, la relation sujet-verbe et sujet-verbe-attribut ;
 - connaître les différentes constructions des verbes : complément d'objet direct / indirect (demander quelque chose à quelqu'un..., s'interroger sur quelque chose...) ;
 - opérer les transformations usuelles (formes affirmative/négative, tournures active/passive) ;

aux élèves d'améliorer leurs performances en lecture et dans la production d'écrits.

- utiliser et repérer les phrases construites par juxtaposition, coordination, subordination ;
 - identifier et utiliser à bon escient les modes et les temps usuels des auxiliaires avoir et être, des verbes en *er* (du type chanter et les particularités des verbes en *ger* et *cer*), des verbes en *ir* (du type finir) et des verbes faire, pouvoir, aller, venir, voir, prendre.

Conditionnel présent et subjonctif présent sont en cours d'acquisition à l'issue du cycle.

Des instruments pour apprendre

Activité graphique

L'enfant doit pouvoir :

- tenir de manière adaptée et efficace pour écrire, un crayon, un stylo à bille, une craie..., en adoptant la posture corporelle qui convient ;
- représenter des objets ou des personnages de la vie ordinaire par un dessin simple aisément identifiable ;
- reproduire des modèles, des formes, des trajectoires proposés par l'enseignant ;
- copier correctement quelques mots, une courte phrase, en rapport avec les activités de la classe, et commencer à s'entraîner à l'écriture cursive qui permet de donner une unité au mot ;
- écrire sur une ligne, puis progressivement entre deux lignes ;
- reconnaître et comparer différents systèmes graphiques (différents mots ou lettres en écriture cursive, en écriture script, en caractères d'imprimerie...).

Écriture

L'enfant doit pouvoir :

- écrire lisiblement en respectant les normes de l'écriture ;
- relire dans un souci de vérification, de correction et d'amélioration.

Il commence à maîtriser la graphie des lettres majuscules.

Présentation et écriture

L'élève doit pouvoir :

- écrire de façon soignée en respectant les normes de l'écriture et en améliorant sa vitesse ;
- juger de la nécessité de réécrire un texte pour améliorer sa lisibilité ;
- utiliser un traitement de texte.

Compétences relatives aux différentes disciplines

Des instruments pour apprendre

Résolution de problèmes

Au cycle des apprentissages premiers, l'enfant doit pouvoir :

- mettre en œuvre des stratégies de tâtonnement pour trouver des solutions aux problèmes pratiques qui lui sont proposés.

Approche du nombre

L'enfant doit pouvoir :

- identifier certaines propriétés des objets en vue de :
 - les comparer,

Mathématiques

Résolution de problèmes

Il est important que, dès le cycle des apprentissages fondamentaux, l'élève soit confronté à de véritables problèmes de recherche (qu'il n'a donc pas encore appris à résoudre) et pour lesquels il peut mettre en œuvre son esprit créatif et son imagination pour l'élaboration de solutions originales.

À l'issue de ce cycle, il doit donc pouvoir :

- analyser des problèmes de recherche simples ;
- choisir les données nécessaires à leur résolution ;
- mobiliser les connaissances déjà acquises ;
- exposer clairement des résultats.

Connaissance des nombres

Le domaine des nombres maîtrisés s'étend jusqu'à 1 000, mais des nombres plus grands peuvent être rencontrés.

Mathématiques

Résolution de problèmes

Dans des situations variées, l'élève pourra :

- reconnaître, trier, organiser et traiter les données utiles à la résolution d'un problème ;
- formuler et communiquer sa démarche et ses résultats ;
- argumenter à propos de la validité d'une solution ;
- élaborer une démarche originale dans un véritable problème de recherche, c'est-à-dire un problème pour lequel on ne dispose d'aucune solution déjà éprouvée ;
- élaborer un questionnement à partir d'un ensemble de données.

Connaissance des nombres

L'élève saura nommer, écrire des nombres entiers ou décimaux, passer d'une écriture à une autre, en particulier :

- les trier,
 - les classer,
 - les ordonner ;
 - mettre en œuvre une procédure numérique (dénombrement, reconnaissance globale de certaines quantités...) ou non numérique (correspondance terme à terme...) pour :
 - réaliser une collection ayant le même nombre d'objets qu'une autre collection,
 - comparer des collections,
 - partager des collections,
 - réaliser une distribution,
 - résoudre des problèmes liés à l'augmentation et à la diminution de quantités ;
 - étendre la suite des nombres connus et savoir l'utiliser pour dénombrer (exemple : compter le nombre de filles et le nombre de garçons dans la classe...).

Ce domaine numérique est structuré d'un triple point de vue ; l'enfant doit pouvoir :

- du point de vue des systèmes de désignation écrite et parlée :
 - être capable de coder une quantité par la mise en œuvre de procédures de groupements ou d'échanges par dizaines et centaines,
 - comprendre la signification des différents chiffres de l'écriture d'un nombre ; par exemple, être capable de faire la différence entre le chiffre des dizaines et le nombre des dizaines,
 - maîtriser les suites écrites et orales de 1 en 1 et de 10 en 10...,
 - du point de vue de l'ordre :
 - connaître la suite des nombres ;
 - ranger des nombres en ordre croissant ou décroissant ;
 - intercaler un nombre entre deux autres ;

- associer écriture littérale et écriture chiffrée d'un entier, quelle qu'en soit sa taille ;
 - connaître la signification de chacun des chiffres composant un nombre entier et décomposer ce nombre suivant les puissances de dix ;
 - employer quelques écritures fractionnaires usuelles (demi, tiers, quart, fractions décimales) ;
 - connaître la signification de chacun des chiffres de l'écriture à virgule d'un nombre décimal ;
 - passer, pour un nombre décimal, d'une écriture à virgule à une écriture fractionnaire décimale (et réciproquement).

L'enfant saura comparer des nombres, notamment :

 - comparer deux entiers naturels quelconques et utiliser correctement les signes de comparaison ; ranger des nombres entiers ;
 - comparer, ranger des nombres décimaux ;

Calcul

Même si l'enfant utilise parfois des procédures de calcul avec le seul recours aux nombres, cela ne relève pas de compétences réelles dans le domaine du calcul, au sens qui lui est donné dans ce texte pour les cycles 2 et 3.

- utiliser des nombres pour repérer des positions sur une ligne graduée ;
 - du point de vue arithmétique :
 - connaître quelques doubles et moitiés ;
 - savoir utiliser les relations entre nombres comme 5, 10, 25, 50, 100...

Calcul

L'élève doit

- dans le domaine du calcul réfléchi, à partir de résultats mémorisés, savoir élaborer (mentalement ou avec l'aide de l'écrit) le résultat de certains calculs additifs, soustractifs et multiplicatifs, sans recourir nécessairement aux techniques opératoires usuelles ; il aura été particulièrement exercé à la pratique du calcul mental (il connaîtra notamment les décompositions additives des nombres jusqu'à 20 et saura les utiliser pour effectuer mentalement des additions) ;

- réaliser des encadrements (d'entiers ou de décimaux) et évaluer un ordre de grandeur ;
 - intercaler des entiers ou des décimaux entre deux nombres donnés.

Calculus

L'élève sera apte à calculer sur les nombres ; pour cela, il devra :

- utiliser à bon escient le calcul réfléchi (mental ou écrit) ; en particulier, l'élève aura été entraîné à une pratique régulière du calcul mental, dont il maîtrisera les méthodes usuelles (additionner deux nombres mentalement, réaliser certaines multiplications « de tête », savoir multiplier ou diviser un nombre entier ou décimal par 10, par 100, par 1000, multiplier un nombre entier par 0,1, par 0,01 et connaître les critères de divisibilité par 2 ou par 5) ;

- maîtriser la technique opératoire de l'addition (seule technique dont la maîtrise est exigée à la fin de ce cycle).

- maîtriser les techniques opératoires usuelles :
 - addition et soustraction des entiers ou des décimaux,
 - multiplication des entiers ou d'un décimal par un entier,
 - division euclidienne (avec quotient et reste) de deux entiers, division d'un décimal par un entier (le calcul du produit ou du quotient de deux décimaux n'est pas un objectif du cycle) ;
 - évaluer un ordre de grandeur ;
 - utiliser la calculette.

Il saura reconnaître les problèmes qui relèvent des opérations évoquées précédemment.

Il sera capable de

- lire, construire et interpréter quelques schémas simples, tableaux, diagrammes, graphiques ;
 - reconnaître une situation de proportionnalité et la traiter par les moyens de son choix (utilisation de graphiques, de tableaux de nombres).

Reconnaissance des formes et relations spatiales

L'enfant doit pouvoir :

- reconnaître des formes, les différencier, les classer ;
 - se situer et se repérer dans l'espace ;
 - coder et décoder un déplacement ;
 - situer, repérer et déplacer des objets par rapport à soi ou par rapport à des repères fixes.

Géométrie

L'enfant doit être capable

- de reproduire et décrire quelques solides simples (exemple : le cube) ;
 - de reproduire et décrire quelques figures simples (carré, rectangle, cercle...) ;
 - d'utiliser quelques techniques (calque, pliage, découpage...) et quelques instruments (règle, équerre, gabarit...).

Les notions d'échelle, de pourcentage font l'objet d'une première approche ; aucune technicité n'est exigée dans leur maniement.

De façon plus générale, les compétences dans le domaine de la proportionnalité sont en cours d'acquisition et feront l'objet d'une étude plus approfondie au collège.

L'élève doit être capable :

- CYCLE 3**

 - de reproduire, de décrire et de construire quelques solides usuels et quelques figures planes (cube, parallélépipède rectangle, carré, rectangle, losange, cercle, triangle) ;
 - de les identifier dans une figure complexe ;
 - de reconnaître les axes de symétrie d'une figure plane, de compléter une figure par symétrie axiale ;
 - d'utiliser des outils usuels tels que papier calque, papier quadrillé, règle, équerre, compas, gabarit d'angle pour construire quelques figures planes ou quelques solides ;

Mesure

L'enfant doit pouvoir :

- commencer à comparer des grandeurs continues (longueur et masse), des contenances ;
- utiliser une mesure-référence existante ou retenue arbitrairement comme telle (ruban ou baguette de bois...).

Mesure

L'enfant doit être capable :

- d'utiliser le calendrier et la montre digitale ou à aiguilles pour repérer des moments ou calculer quelques durées ;
- de se servir de la règle graduée en centimètres ;
- de connaître des unités usuelles du système métrique pour les longueurs (mètre, centimètre) et pour les masses (gramme, kilogramme).

- d'appliquer quelques techniques usuelles de tracé (par exemple, des parallèles et des perpendiculaires à l'aide de l'équerre et de la règle...) ;
- d'utiliser à bon escient le vocabulaire précis donné par les programmes.

Mesure

Dans le domaine des mesures de longueur, de masse et de temps, l'élève saura :

- effectuer des calculs simples ;
- utiliser les instruments de mesure usuels ; il aura une bonne connaissance des unités usuelles et des liens qui les unissent ;
- donner un ordre de grandeur et utiliser l'unité appropriée dans certaines situations familières.

Il maîtrisera la notion d'aire et connaîtra les unités les plus couramment utilisées (cm^2 , m^2). Il saura mesurer un volume en litres.

Il sera capable de calculer le périmètre et l'aire d'un carré, d'un rectangle, le périmètre d'un cercle et saura utiliser un formulaire.

Découvrir le monde

L'enfant doit pouvoir :

- reconnaître les manifestations de la vie animale et végétale ;
- utiliser des matériaux courants, des objets techniques simples, des techniques de fabrication élémentaires ;
- utiliser des procédés empiriques pour faire fonctionner des mécanismes simples ;
- faire des observations sur des propriétés des objets, des matières (changement d'état...).

Découvrir le monde

Au terme du cycle des apprentissages fondamentaux, l'enfant aura quelques connaissances précises sur le fonctionnement de son corps :

- rôle et fonctionnement des organes, vocabulaire simple mais précis, notamment dans le domaine de l'anatomie... ;
- les règles d'hygiène ;
- les manifestations de la vie animale et végétale : il devra notamment connaître les modes de déplacement (la marche, la nage, le vol...), les modes d'alimentation (carnivore, herbivore...).

L'enfant doit être capable d'observer, de classer, de comparer des éléments pris dans le monde animal, végétal et minéral (observation prolongée d'un animal familier dans la classe, comparaison des propriétés physiques de quelques matériaux...).

Sciences et technologie

À partir de son environnement naturel et technique, et des connaissances définies par les programmes, l'élève doit être capable :

- de lire un texte à caractère scientifique ou technique adapté au niveau des élèves ;
- de se poser des questions et de s'interroger ;
- de faire émerger un problème et de le formuler correctement, de proposer des solutions raisonnées. Dans des situations simples, l'élève doit être capable :
- d'exprimer par écrit (texte, schéma, graphique) les résultats d'observations, d'expériences, d'enquêtes ;
- d'utiliser de façon raisonnée des objets techniques (ordinateur, magnétoscope...) et d'en identifier les principales fonctions ;
- d'observer et d'analyser avec vigilance les phénomènes caracté-

Il doit être capable

- d'utiliser des objets techniques simples (appareil photographique...) et, le cas échéant avec l'aide du maître, un micro-ordinateur ;
 - de monter et de démonter des objets techniques simples (jouets...) ;
 - d'imaginer avec l'aide du maître et de construire des réalisations technologiques simples.

ristiques de la vie végétale et animale, notamment les grandes fonctions biologiques, l'existence d'un cycle de vie commun à tous les êtres vivants (naissance, croissance, vieillissement et mort) ;

- d'identifier les conséquences à court et à long terme de l'hygiène de vie ;
 - d'analyser les relations entre les êtres vivants et leur milieu ;
 - de proposer la mise en œuvre des étapes caractéristiques de la démarche expérimentale et notamment :
 - concevoir et mettre en œuvre des montages (circuits électriques...) ;
 - isoler une variable et mettre en œuvre des expériences pertinentes (rôle de l'eau dans le développement d'une plante, changement d'état de la matière...) ;
 - constater la nécessité de mesurer et savoir procéder à des mesures simples ;

- présenter des résultats et les interpréter ;
- de proposer et de mettre en œuvre les étapes caractéristiques de la démarche technologique, c'est-à-dire :
 - élaborer un projet de fabrication et le réaliser ;
 - démonter, remonter et analyser les différents éléments d'un objet technique simple et caractériser leurs fonctions ;
- d'argumenter et de discuter une preuve.

Il entrevoit l'importance et la valeur du progrès scientifique et technologique et, en même temps, il en perçoit les effets sur l'environnement.

Découvrir le monde

Au cycle des apprentissages premiers, la préparation aux apprentissages ultérieurs d'histoire et de géographie est constituée essentiellement d'activités sur l'espace et le temps vécus par l'enfant dans des situations de vie quotidienne.

Les compétences attendues dans ces domaines sont donc celles définies au chapitre des compétences transversales, dans la construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps.

Découvrir le monde

Au cours de ce cycle, l'enfant s'entraîne à passer de l'espace et du temps « vécus » à l'espace et au temps « perçus ». Il le fait à partir de son environnement et des événements de sa vie quotidienne qu'il compare à d'autres milieux de vie et à d'autres événements choisis dans l'histoire de la société française.

À la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, l'enfant doit être capable :

- de commencer à mettre en ordre des étapes chronologiques, en sachant distinguer le passé récent d'un passé plus lointain. Il le fait à partir de son expérience concrète des générations et de l'étude de quelques éléments de civilisation ;
- d'identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique (avant, après, en même temps) ;

Histoire et géographie

Dans ce cycle, l'enfant s'entraîne à réinvestir les connaissances et les compétences qu'il a déjà acquises. Il enrichit également son savoir par une étude des grandes périodes de l'histoire et des grands domaines de la géographie de la France, fondée sur des évocations concrètes.

Histoire

L'enfant est capable :

- de situer sur des frises chronologiques, à des échelles différentes, les grandes périodes de l'histoire nationale replacées dans un ensemble européen ou mondial (dans la limite des programmes de 1995) ;
- de caractériser chaque période étudiée ;
- de percevoir les évolutions, les continuités, les rythmes, les transformations en partant des éléments du programme ;

- de reconnaître certaines sources d'information (par exemple, vestiges matériels, documents écrits, documents iconographiques...).

- d'utiliser et de localiser dans la chronologie un ensemble de repères essentiels, représentés par quelques dates significatives ;
 - de mettre en relation une période, un personnage, une ou plusieurs réalisations de caractère culturel ou scientifique (par exemple : la Renaissance, François 1^{er} et les châteaux de la Loire) ;
 - d'évoquer par le récit qu'il a mémorisé quelques grands moments de l'histoire de la France ;
 - d'utiliser différentes sources historiques et de les comparer dans un esprit critique ;
 - d'utiliser un vocabulaire historique limité mais précis (par exemple, dans le vocabulaire politique : monarchie, république, État...).

Géographie

L'élève doit être capable :

- de lire la légende d'une carte ;
 - de situer sur un globe ou un planisphère les continents, les océans

humaine (le quartier, la ville ; le village, la campagne ; le temps qu'il fait ; la plaine, la montagne ; le fleuve, la rivière ; la ferme, l'usine, le magasin...) ;

- de repérer amont, aval, rive droite, rive gauche ;
- de reconnaître les différences essentielles de son milieu avec d'autres grands milieux du globe ;
- de repérer des éléments des milieux étudiés sur des photographies aériennes, des plans ;
- de situer les milieux étudiés sur des cartes, un globe, un planisphère.

Ces dernières compétences seront enrichies et approfondies au cours du cycle suivant.

et les principaux milieux géographiques ;

- de situer les principaux pays sur des cartes à différentes échelles, un planisphère, un globe (en particulier les pays de l'Union européenne) ;
- de situer sur des cartes à différentes échelles les principales régions et les grandes métropoles de la France ;
- de repérer par les points cardinaux :
 - la position d'un point par rapport à l'observateur ;
 - la direction d'un axe (une rue, une rivière, une ligne de faîte...) ;
- de lire une photographie en tenant compte de l'angle de vue (horizontal, oblique, vertical) et en distinguant, si nécessaire, les différents plans ;
- d'identifier et de décrire les paysages français à partir de photographies et de cartes à différentes échelles, en utilisant un vocabulaire géographique simple et adapté ;

- de caractériser les principales activités économiques de la France : agriculture, industrie, transports, commerce... ;
- d'utiliser des outils diversifiés : cartes, plans et graphiques, atlas, encyclopédies et dictionnaires, documents informatiques et audiovisuels (issus notamment des médias) ;
- de caractériser la situation de la France dans l'Europe et dans le monde.

CYCLE 1 CYCLE 1 CYCLE 1 CYCLE 1 CYCLE 2 CYCLE 2 CYCLE 2 CYCLE 2 CYCLE 3 CYCLE 3 CYCLE 3 CYCLE 3

Vivre ensemble

L'enfant doit être capable :

- de prendre des responsabilités au sein de la classe ;
 - d'accepter les règles de vie commune (respect des autres, du travail des autres, du matériel...) ;
 - de mettre en œuvre quelques règles de sécurité élémentaires (en particulier celles qui relèvent du code de la route).

Éducation civique

L'enfant doit être capable

- de prendre des responsabilités au niveau de la classe et de l'école ;
 - de s'approprier les règles de la vie en commun dans le cadre de l'école ;
 - de savoir que la France est une république, en connaître certains symboles.

Éducation civique

L'enfant doit être capable :

- de prendre conscience de la responsabilité de chacun dans la société ;
 - d'élaborer en groupe et de respecter un règlement intérieur de classe, de cycle, d'école..., de connaître les règles de fonctionnement d'une structure coopérative ou associative (coopérative scolaire, association sportive...) et d'y participer ;
 - de donner des exemples de situations mettant en jeu les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen (droit de vote, obligation de l'impôt...) ;
 - de décrire, avec un vocabulaire précis acquis en liaison avec le programme d'histoire, les institutions politiques de la France (le suffrage universel, les représentants élus, le président de la République...) ;
 - de décrire quelques activités d'un grand service public ;
 - de connaître les principaux éléments de la vie démocratique.

Imaginer, sentir, créer**Éducation musicale**

L'enfant doit être capable :

- de s'intégrer à des activités musicales collectives ;
- de jouer avec sa voix (parlée, chantée) et d'en explorer les ressources ;
- de se repérer dans l'espace et le temps par des jeux chantés et dansés ;
- d'explorer ses aptitudes motrices dans de premières activités instrumentales ;
- d'être attentif au monde sonore, de discerner et de reconnaître quelques caractéristiques des sons (intensité, timbre, hauteur...) ;
- de percevoir une relation entre activités de production et d'écoute ;
- d'inventer des musiques, des chansons.

Éducation artistique**Éducation musicale**

L'enfant doit être capable :

- d'interpréter des chansons simples avec précision et expression ;
- de chanter juste, en contrôlant l'intonation par un travail de l'oreille ;
- de participer à des activités instrumentales avec une motricité mieux maîtrisée ;
- d'écouter un document sonore avec plus d'attention, une perception plus fine ;
- de repérer quelques éléments musicaux et de les mémoriser lors d'auditions musicales ;
- d'apprendre à écouter les autres dans des activités de création ;
- de passer d'une pratique musicale collective à un jeu musical individuel en contrôlant son émotivité ;
- d'expliquer un jugement personnel.

Éducation artistique**Éducation musicale**

L'enfant doit être capable :

- d'interpréter un assez large répertoire (chansons, canons) de mémoire et avec expression ;
- d'accompagner des chansons de façon simple (corps, instruments) ;
- de participer avec aisance à une danse collective ;
- d'analyser l'organisation d'éléments sonores dans leur succession et leur simultanéité ;
- de faire appel à des codages de plus en plus précis, pour aider la mémoire à se structurer ;
- de réinvestir ces acquis pour les mettre en œuvre dans des productions personnelles ou collectives ;
- de reconnaître quelques œuvres musicales.

Arts plastiques

L'enfant doit être capable :

- d'établir des relations sensorielles et affectives avec les matières ;
- de réaliser une production en fonction d'un désir et notamment :
 - éprouver les possibilités d'intervention sur les matériaux ;
 - d'appliquer une technique (peinture, modelage) ;
 - de tirer parti de trouvailles fortuites ;
 - de s'exprimer sur une œuvre qui sollicite l'imagination ;
- de constater les effets produits.

Arts plastiques

L'enfant doit être capable :

- de considérer les objets, les images, comme matériaux d'expression ;
- de réaliser une production en fonction d'un désir exprimé et notamment :
 - jouer avec les formes, les couleurs, les matières, les objets, les images ;
 - adapter une technique par rapport à l'effet escompté ;
 - découvrir des procédés d'expression ;
- de se familiariser avec des œuvres d'art et d'artistes ;
- d'expliciter un jugement personnel.

Arts plastiques

L'enfant doit être capable :

- de trouver des idées à réaliser à partir d'objets, d'images, de matières ;
- de réaliser une production en fonction d'une intention et notamment :
 - trouver des règles d'organisation des formes, des couleurs, des matières, des objets, des images ;
 - choisir une technique en fonction du projet visé ;
 - utiliser un procédé d'expression en fonction du but recherché ;
 - connaître des aspects de la démarche de l'artiste et se constituer une première culture artistique ;
- de rendre compte de sa propre démarche.

Agir dans le monde

Dans ce cycle, l'enfant construit ses conduites en s'engageant dans l'action. Progressivement, il prend en compte les résultats de son activité, il compare les effets recherchés et les effets obtenus.

Ses compétences sont développées dans des espaces variés, avec ou sans matériel, dans des situations qui ont un sens pour lui et qui permettent un engagement total. Il doit pouvoir :

- utiliser, à son initiative ou en réponse aux sollicitations du milieu, un répertoire aussi large que possible d'actions élémentaires : courir, grimper, lancer, sauter, glisser, chuter, tirer, pousser, manipuler... ;
- oser réaliser, en sécurité, des actions dans un environnement proche et aménagé ;

Éducation physique et sportive

Dans ce cycle, l'enfant structure ses conduites, en analysant son activité. Il établit des relations entre ses manières de faire et le résultat de son action. Il prend en compte ces relations pour réorganiser son projet d'action.

Ses compétences sont développées dans des projets d'action progressivement plus efficaces et économies, dans des milieux physiques différents. C'est dans et par l'action qu'il construit et utilise des savoirs fondamentaux.

À l'issue du cycle, l'élève doit pouvoir :

- réaliser des actions plus complexes que celles de la vie quotidienne, telles que courir et sauter par-dessus un ou plusieurs obstacles, courir et lancer, ou d'autres

Éducation physique et sportive

Dans ce cycle, l'enfant ajuste, affine et développe plus méthodiquement ses conduites motrices, en anticipant sur les actions à réaliser. Il choisit les stratégies d'action les plus efficaces parmi celles qu'on lui propose ou qu'il conçoit.

Ses compétences sont développées à partir d'activités physiques, sportives et non sportives, dans des situations d'apprentissage qui lui permettent d'acquérir des savoirs et de mettre en œuvre des projets d'action.

À l'issue du cycle, l'élève doit pouvoir :

- manifester une plus grande aisance dans ses actions, par affinement des habiletés acquises antérieurement ;

- participer, avec les autres, à des activités corporelles d'expression, avec ou sans support musical, et à des jeux en respectant des règles simples dont il comprend l'utilité.

combinaisons d'actions élémentaires ;

- apprêhender, dans la réalisation de ces actions, les notions de déplacement, de durée, de vitesse ;
- apprécier l'intensité des efforts à fournir et leurs effets sur l'organisme, en prenant conscience de ses limites ;
- agir en fonction d'un risque, reconnu et apprécié, et de la difficulté de la tâche ;
- agir en fonction des autres, selon des règles, et tenir divers rôles dans une équipe ;
- s'engager dans une action individuelle ou collective visant à communiquer aux autres un sentiment ou une émotion.

■ utiliser ses savoirs et connaissances de manière efficace dans la pratique d'activités physiques, sportives et d'expression ;

- participer à des activités collectives en y tenant des rôles différents et en respectant les règles ;
- s'inscrire dans un projet individuel ou collectif visant à la meilleure performance et apprécier son niveau de pratique.